

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2011

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 22 novembre 2011, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Présents : M. RIESTER Franck, Mme MOTOT Ginette, M. AUBRY Jean-Pierre, Mme DELOISY Sophie, MM. LEGEAY Jean-Claude, GOUJAT Jackie, FRÉMONT Bernard, Mme MAASSEN Véronique, M. FOURNIER Pascal, Mme GOULLET Christiane, MM. FEINDEL François, DAUNA Jean-Vincent, Mme DIAB Noua, M. ASHFORD Patrick, Mmes PERRIN Sylviane, COUVÉ-DUPONT Muriel, Mmes DESMONTIER Solange, KIT Michèle, YVON Marie-Ange, THOURET Marie-José MM. SAINTEMARIE Bruno, MONTOISY Alexis, de LA CHAPELLE – Groupe ENSEMBLE POUR COULOMMIERS - Mme RABEY Colette, Mme SABATE Elianne, MM. COILLOT Roland, THIERRY Pascal, TREGOAT Yvon, Mme CANALE Aude Groupe Socialiste et Citoyens de Gauche.

Absents ayant remis procuration : M. BOULVRAIS Daniel (pouvoir à M. RIESTER), Mme TUERO Patricia (pouvoir à Mme DESMONTIER) – Groupe ENSEMBLE POUR COULOMMIERS, Mme MARTIG-DECES (pouvoir à Mme CANALE) – Groupe SOCIALISTE ET CITOYENS DE GAUCHE

Absente excusée : Mme SCHEHL Françoise Groupe ENSEMBLE POUR COULOMMIERS soit 29 présents, 3 absents représentés, 1 absente excusée, 32 votants.

Mme MOTOT Ginette, secrétaire de séance.

M. RIESTER : Je tiens à accueillir M. Guy DHORBAIT qui est le Président de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers qui va nous faire un point sur le rapport d'activité sur la Communauté de Communes de la Brie des Templiers lors de la question n° 1 de notre ordre du jour.

Je tiens aussi à saluer M. Philippe de La Chapelle, nous en reparlerons tout à l'heure, qui est un nouveau conseiller municipal de la ville de Coulommiers. Bienvenue mon cher Philippe.

HOMMAGE A Madame Christiane GOUJAT

M. RIESTER : Nous avons été évidemment tous marqués par le départ de Christiane GOUJAT. Christiane est décédée le 11 octobre dernier, à l'âge de 66 ans. Elle était arrivée à la Ville en 1975 au Secrétariat général. Elle a fait un parcours remarquable pour finir sa carrière à la tête du service Etat Civil. Elle a été aussi pendant de nombreuses années, bénévole, puis Présidente de l'Amicale du Personnel de Coulommiers, cette grande famille des agents communaux. Malheureusement, elle nous a quitté à l'âge de 66 ans et je voudrais que nous respections une minute de silence.

Une minute de silence est respectée par l'assemblée.

Mon cher Jackie toutes nos pensées sont avec vous, et Christiane va nous manquer.

LOCAUX BRODARD GRAPHIQUE

M. RIESTER : Nous allons avoir à parler d'un sujet important qui est Brodard Graphique. Je vous en parlerai à la fin du Conseil Municipal.

Je vais passer à la parole à Guy DHORBAIT. J'en profite pour dire que tous les jours c'est un bonheur de travailler avec les équipes de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, que ce soit les équipes du personnel ou l'équipe des élus. Nous avons la chance à Coulommiers de travailler en bonne intelligence et dans une très bonne ambiance. Quand je vois parfois ailleurs comment se passe le travail intercommunal dans certaines communautés de communes ou communautés d'agglomération, franchement on a beaucoup de chance de travailler avec les élus de la Communauté de communes de la Brie des Templiers.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011

Le procès verbal de la séance du 26 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

Question n° 1

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE DES TEMPLIERS

M. DHORBAIT procède à la présentation du bilan.

M. RIESTER : Merci Guy c'est détaillé. C'est important de faire un point de l'activité de la Communauté de Communes. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : Merci M. DHORBAIT pour votre présentation très claire qui donne envie de participer aux réunions de l'intercommunalité. Mais, bien entendu le groupe d'opposition de Coulommiers n'étant pas dans ces instances intercommunales, nous nous abstenons.

Cette année 2010, a été pour Coulommiers encore un moment où nous avons laissé des compétences à l'intercommunalité. Nous sommes tout à fait favorables à ce que l'on mutualise les services, les compétences et nous approuvons. (La question va s'adresser plus au Maire de Coulommiers, qu'à vous-même) cependant, nous savons que les taux communaux de la fiscalité restent identiques et constants depuis de très nombreuses années. M. RIESTER, comme vous aimez le souligner, en affirmant que les impôts n'augmentent pas. Or, si les compétences communales sont moindres, la pression fiscale devrait également être en diminution. Ce n'est pas le cas et ceci mériterait vraiment ce soir une véritable explication de votre part en parallèle de l'approbation du rapport d'activité de la Communauté de Communes. Merci de nous répondre.

M. DHORBAIT : Je vais vous répondre sur les séances du Conseil Communautaire. Elles sont publiques, donc tout le monde peut y assister.

M. RIESTER : Attendez, je ne vous ai pas donné la parole M. THIERRY. Concernant le reste de votre intervention. C'est très clair, en 2010, il y a eu un début de commencement de transfert de compétences sur les accueils de loisirs, sans augmentation

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

d'impôt au niveau de la Communauté de Communes et il y a une augmentation d'impôt en 2011 de la communauté de Communes parce qu'il y a des investissements nouveaux et donc un service nouveau. Il y a un service nouveau qui va être proposé aux Columériens puisque nous sommes en train de créer la « Petite Maison » de Vaux Village. Malheureusement, il y a eu des petits problèmes techniques puisqu'on est tombé sur des canalisations. Cela a reporté un peu le délai de construction de cette maison qui aura pour but de faire à la fois du pré et post scolaire et des accueils de loisirs.

Puis il y aura un investissement qui sera réalisé pour les Columériens au niveau du quartier de Templiers ou du centre ville, je ne sais pas en terme de planification ce que cela va être. Puis il y aura aussi au niveau du Quartier des Templiers ou du centre ville un troisième accueil de loisirs. Donc on voit qu'il y a une fiscalité additionnelle parce qu'il y a des services nouveaux qui sont proposés aux Columériens et j'ajoute qu'il y a une grande ambition en matière de développement économique qui nécessite des avances de trésorerie parce que nous sommes en train de construire une nouvelle zone économique à la sortie de Mouroux, sur le plateau de Voisins. Il a fallu acheter le foncier, faire les aménagements, cela nécessite des investissements, cela nécessite un petit peu d'argent c'est pour cela qu'il y a une augmentation d'impôt au niveau de la Communauté de communes de la Brie des Templiers. Quant au reste, il y a beaucoup d'investissements aussi à faire à Coulommiers et donc il n'est pas question aujourd'hui de baisser les impôts. On n'augmente pas les impôts et si on les augmente au niveau de la Communauté de Communes c'est parce qu'il y a des services nouveaux. Il n'y avait pas d'accueil de loisirs aussi développé, aussi moderne. Il y en aura demain et c'est grâce aux investissements de la Communauté de Communes. Il n'y avait pas de zone économique à Voisins, il y en aura une demain ce qui permettra de créer de l'activité. L'activité créant des emplois. C'est cette dynamique que nous voulons insuffler dans la ligne droite de ce qui est fait pour la ville de Coulommiers au niveau de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers. M. DHORBAIT va compléter.

M. DHORBAIT : De plus, au niveau des accueils de loisirs, nous avons créé des services dans des communes qui ne possédaient rien, c'est-à-dire Maisoncelle et Saint Augustin, c'est quand même 48 places supplémentaires qui coûtent puisqu'il faut du personnel pour tenir ces deux accueils supplémentaires.

M. RIESTER : sans compter Guy tu l'as rappelé, qu'il y a la création du « Jardin des bambins » qui est une structure nouvelle qui a été créée dans le Quartier des Templier qui offre un service nouveau en 2010, sans augmentation d'impôt en 2010.

M. THIERRY : J'ai bien compris. La Communauté de Communes puisqu'elle offre des services en plus. Il est logique que l'imposition, pour la part intercommunale augmente. Mais, vous connaissez l'histoire des vases communicants.

M. RIESTER : C'est ce que j'essaie de vous dire. Ce n'est pas un vase communicant puisqu'il y a des services en plus. Ce serait un vase communicant s'il n'y avait pas de service en plus.

M. THIERRY : Mais pour la part communale, M. le Maire. Alors, je vais vous donner encore une image. C'est comme si le prix de votre voiture, alors que vous diminuez les équipements était à prix constant. Non ce n'est pas possible. A partir du moment où il y a moins de compétences offertes, le prix de la part communale devrait diminuer.

M. RIESTER : sauf que là les équipements sont en plus, mais il faut plus d'une séance pour vous expliquer tout cela.

M. TREGOAT : Merci M. le Maire. Déjà M. DHORBAIT, je vous remercie en tant que représentant des Verts et d'Europe Ecologie comme tous les ans de venir nous présenter tous les projets de la Communauté de Communes.

Ma question ira plutôt sur la ZAC de MOUROUX, en tant que représentant d'Europe Ecologie, comme sur la presse et comme sur le document que vous avez présenté dans nos boîtes aux lettres, vous parlez de développement durable. Ce qui nous inquiète nous, c'est sur l'implantation au niveau de la zone et plus particulièrement une question qui pourrait se rapprocher au niveau de M. le Maire c'est particulièrement au niveau du contournement de Coulommiers. Il va y avoir une implantation, donc beaucoup de commerces et la RN 34 est déjà bien bouchée. Donc aujourd'hui qu'en est-il et comment ça va se passer au niveau du contournement de Coulommiers et particulièrement sur cette infrastructure, sur la RN 34, étant donné qu'elle est déjà bien bouchée. Vous êtes vous concertés entre vous ? Y'a-t'il un plan de circulation qui va être mis en place ? un plan de réflexion ? qu'en est-il aujourd'hui ?

M. DHORBAIT : Une première chose, Mouroux ce ne sera pas une zone commerciale mais une zone de services et artisanale, pas de commerce du tout. C'est un des premiers points. Au niveau de la fréquence c'est justement en créant des zones d'activité proche des habitations qu'on va diminuer les trajets de déplacement travail/habitation. Là, je réponds à un de vos points, puisqu'en créant de l'emploi sur place, il y a moins de déplacement. C'est l'une des premières raisons et une raison c'est de créer de l'emploi sur le secteur.

M. RIESTER : Evidemment s'il y a de l'emploi à Coulommiers ou sur l'agglomération Columérienne, cela évite qu'ils aillent plus loin et de prendre leur voiture.

Concernant le contournement, ça fait partie du niveau des discussions qu'il y a au niveau du SCOT, Guy DHORBAIT est le Président du Scot c'est-à-dire le Syndicat qui travaille avec toutes les communes qui font partie du périmètre du SCOT au futur schéma de cohérence territoriale. Bien évidemment, la circulation fait partie des sujets que nous avons à regarder. Nous travaillons avec tous les élus du SCOT pour faire en sorte que le contournement de Coulommiers soit inscrit dans le SCOT. Le contournement de Coulommiers, c'est une priorité des priorités, c'est de la compétence du Conseil Général de Seine et Marne. J'attends avec impatience la venue de Vincent ÉBLÉ au mois de Décembre, lors de la réunion des Maires du Canton. Pour lui dire combien je suis choqué le Conseil Général ne fait aucun effort pour faire en sorte que nous puissions à terme avoir une déviation de l'agglomération Columérienne. Nous attendons depuis février 2011 le résultat d'une étude concernant les demandes complémentaires qui devaient être faites par les élus du territoire, lors de la première présentation des différents tracés possibles pour le Canton de Coulommiers. Depuis Février 2011 on a une fin de non recevoir parce qu'a priori ce n'est pas une priorité du Conseil Général. Sauf, que c'est vraiment une priorité pour les habitants de Coulommiers, pour tous les habitants du bassin de vie de pouvoir faire en sorte que les véhicules, camions voitures, convois exceptionnels qui n'ont rien à faire dans cette agglomération, dans le centre ville de Mouroux, Coulommiers, Chailly en Brie puissent passer sur une voie adaptée. Ce ne sera pas une bretelle d'autoroute, ça ne devra pas être une voie rapide, ce sera simplement une autre voie permettant de rejoindre la Nationale 34 d'un bout de l'agglomération Columérienne à l'autre bout de l'agglomération Columérienne. Quant je vois que l'Etat assume totalement ces responsabilités en investissant 30 millions d'euros pour faire le contournement de Beton Bazoches sur la Nationale 4 parce que la Nationale 4 est de la compétence de l'Etat. C'est une priorité de l'Etat de faire en sorte que les véhicules ne traversent plus les centres ville. Donc ils investissent et en

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2016, il y aura une déviation de plus de 6 km pour dévier le Village de Beton Bazoches et le Département « silence radio total » pour le contournement de l'agglomération « Mouroux, Coulommiers, Chailly en Brie ». C'est inadmissible, c'est irresponsable et Vincent ÉBLÉ devra assumer ses responsabilités devant tous les élus du Canton de Coulommiers. C'est un véritable scandale. Ça fera partie vraiment de cette discussion et je peux vous dire que je ne vais pas laisser ça comme ça parce que c'est pas lui qui est dans les bouchons toute la journée comme les habitants du territoire. Qu'il fasse des ronds points à Brie Comte Robert les uns après les autres, c'est une chose, chez ses amis politiques. Ce serait bien qu'il pense aussi aux franges du Département, à Coulommiers et au bassin de vie de Coulommiers.

M. DHORBAIT : D'autant plus que ce courtement est indispensable pour le développement de notre territoire.

M. THIERRY : C'est quand même un peu gonflé de votre part, je trouve parce que le contournement de Coulommiers on en a parlé. Il y a eu autrefois des discussions sur ce contournement. La presse a même publié un tracé de ce contournement. Je me souviens et vous étiez quand même adjoint au Maire dans la précédente mandature, je me souviens même de Laurence PICARD dire que Coulommiers n'avait pas besoin de supporter ce contournement...

M. RIESTER : Ca m'étonnerait que Laurence PICARD ait dit ça...

M. THIERRY : Laissez moi finir M. le Maire. La commune d'Aulnoy avait même inscrit dans son POS un espace réservé pour la déviation de Coulommiers. Alors, au moment où il fallait porter le projet, vous l'avez retiré et maintenant vous venez me dire que ce serait le Conseil Général qui serait responsable.

M. RIESTER : Oui, tout à fait, c'est le Conseil Général qui a la compétence pour faire ce type de projet. Ça fait de nombreuses années qu'on parle de cette déviation. Ça devient maintenant indispensable, on est engorgé au niveau de la circulation. Il faut que le Conseil Général assume ses responsabilités. Quant à Laurence PICARD elle est totalement en phase avec ma volonté et la volonté de la très grande majorité des élus du territoire d'avoir une solution sur cette question du contournement. Alors, oui M. Pascal THIERRY, M. Vincent ÉBLÉ devra assumer ses responsabilités de Président du Conseil Général et d'élus en charge de ce type de voirie départementale.

M. THIERRY : Je ne doute pas qu'il l'assumera mais vous devez assumer votre part aussi M. le Maire.

M. RIESTER : Oui, j'assume. Je fais des réunions publiques. Je fais de la communication. J'essaie de faire en sorte que chaque élu, chaque association puisse avoir droit au chapitre, puisse participer au débat mais il faut que le Conseil Général avance sur cette question de la déviation. C'est inadmissible que ça fasse près d'un an qu'on n'ait pas le retour de l'étude du Conseil Général alors qu'ils s'étaient engagés à faire ce compte rendu.

M. TRÉGOAT : Vous parliez tout à l'heure de l'amélioration de l'accueil des gens du voyage, mais le Parc des Gens du voyage est toujours géré par la SONACOTRA ?

M. DHORBAIT : ADOMA, oui tout à fait.

M. TRÉGOAT : ADOMA ne participe pas à l'amélioration du parc des gens du voyage ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. DHORBAIT : Non il n'en a que le gestion et l'entretien de l'équipement proprement dit. Mais pas les améliorations qu'on a pu faire, telles que les fermetures des auvents, c'est important.

M. TRÉGOAT : Qu'est-ce que vous entendez par amélioration du parc ?

M. DHORBAIT : Les peintures, l'entretien des locaux.

M. COILLOT : Une précision. Ce n'est plus la Nationale 34 mais la Départementale 934.

M. RIESTER : Cela conforte ce que je vous disais. C'est bien de la responsabilité du Conseil Général, merci de cette précision.

Mme CANALE : Juste une remarque M. RIESTER. On voit bien que vous commencez à être en campagne puisque vous nous dites dans ce Conseil municipal à tout bout de champ qu'on ne doit pas parler de politique politicienne. Or là, vous attaquez dès la deuxième question le Conseil Général. Vous comparez l'investissement de l'Etat à Beton Bazoches avec Coulommiers. Je pense que les finances du Conseil Général et vous savez très bien ce qu'il en est, ne sont pas du tout les mêmes que celles de l'Etat.

M. RIESTER : J'ai répondu simplement à une question de M. TRÉGOAT. Ce n'est pas du tout de la politique politicienne. C'est un vrai sujet stratégique vital pour le bassin de vie de Coulommiers, de Coulommiers et de toutes les communes et villages de ce bassin de vie. Quant aux finances du Conseil Général, cela fait des mois, des années, que les élus de l'opposition dénoncent la façon dont le Conseil Général gère les finances du Conseil Général. Donc effectivement aujourd'hui c'est un peu facile de nous dire que les finances du Conseil Général sont exsangues et qu'il ne serait pas en mesure de financer pourtant un équipement vital pour ce bassin de vie. C'est facile d'investir dans des festivals. On investit des millions d'euros pour que gens se baignent comme il y a un an et demi dans des fontaines le 31 décembre. C'est facile encore une fois d'investir dans des ronds points à Brie Comte Robert chez ses amis politiques. C'est plus difficile parce qu'a priori, il y a moins d'intérêts électoraux ou moins d'intérêts partisans pour M. ÉBLÉ d'investir dans une déviation sur l'agglomération Columérienne. Donc, maintenant je vous dis et vous redis qu'il faudra qu'il assume ses responsabilités sur ce bassin de vie en tant qu' élu responsable de ce type d'équipement public.

On va pouvoir libérer M. DHORBAIT en le remerciant de sa venue et de son temps consacré à nous expliquer le bilan d'activité de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers et je lui dis à très bientôt. Merci Guy.

M. DHORBAIT : Bonne soirée à vous.

M. RIESTER expose le projet de délibération.

En date du 16 septembre dernier, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers a approuvé son rapport d'activités 2010.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque maire des communes membres de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) doit en faire la communication en conseil municipal.

La première partie du rapport relate l'ensemble des compétences de la Communauté de Communes et l'évolution de son activité.

La deuxième partie présente le bilan financier de l'année 2010 en fonctionnement, en investissement et la répercussion de la création du budget annexe dédié exclusivement aux opérations relatives à la zone industrielle.

Enfin, la troisième partie du rapport présente le bilan des actions 2010.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 5 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE M. TREGOAT),

M. de LA CHAPELLE ne participe pas au vote.

approuve le rapport d'activités 2010 de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers joint à la présente

Question n° 2

DEMISSION DE MONSIEUR VINCENT THEVENOT - INSTALLATION DE MONSIEUR PHILIPPE DE LACHAPELLE

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Monsieur le Maire a reçu le 11 octobre 2011, la lettre de démission de Monsieur Vincent THEVENOT.

Monsieur Philippe de La CHAPELLE venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste ENSEMBLE POUR COULOMMIERS est appelé à remplacer Monsieur Vincent THEVENOT.

Monsieur Philippe de La CHAPELLE vient au rang n° 33 dans l'ordre du tableau.

M. de LA CHAPELLE : Je suis un vieux Columérien puisque j'y suis né et j'y ai suivi mes études primaires et secondaires. Ensuite j'ai eu une longue carrière qui d'ailleurs se poursuit aujourd'hui dans l'investissement, le financement et le soutien des entreprises avec une parenthèse de 1995 à 2004 en participant au plan de sauvetage du Crédit Lyonnais pour le compte de la Direction du Trésor.

Plus récemment, il m'a été proposé de devenir administrateur de notre O.P.H. et puis d'animer le Syndicat Mixte pour le Géothermie depuis deux ans.

M. RIESTER : Où d'ailleurs vous faites un travail remarquable.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Installe Monsieur Philippe de La CHAPELLE au sein de l'assemblée municipale au rang n° 33 dans l'ordre du tableau.

Question n° 3

DEMISSION DE MONSIEUR VINCENT THEVENOT – ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Il convient de procéder à l'élection d'un membre au sein de la commission des finances, du développement économique et des nouvelles technologies pour remplacer M. Vincent THEVENOT démissionnaire.

Il est proposé la candidature de M. Philippe de LA CHAPELLE

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Est élu M. Philippe de LA CHAPELLE par 27 voix

en qualité de membre de la Commission des finances, du développement économique et des nouvelles technologies.

Question n° 4

DEMISSION DE MONSIEUR VINCENT THEVENOT – ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION URBANISME – CADRE DE VIE – DEVELOPPEMENT DURABLE

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Il convient de procéder à l'élection d'un membre au sein de la Commission Urbanisme – Cadre de Vie – Développement Durable pour remplacer M. Vincent THEVENOT démissionnaire.

Il est proposé la candidature de M. Philippe de LA CHAPELLE

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Est élu M. Philippe de LA CHAPELLE par 27 voix

en qualité de membre de la Commission Urbanisme – Cadre de Vie – Développement Durable.

Question n° 5

DEMISSION DE MONSIEUR VINCENT THEVENOT – DESIGNATION D’UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D’ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L’AMENAGEMENT ET L’ENTRETIEN DU BASSIN DU GRAND MORIN

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Il convient de procéder à l’élection d’un nouveau délégué en remplacement de Monsieur Vincent THEVENOT au sein du Syndicat Mixte d’Etudes et de travaux pour l’aménagement et l’entretien du bassin du Grand Morin.

Il est proposé la candidature de M. Philippe de LA CHAPELLE

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Est élu M. Philippe de LA CHAPELLE par 27 voix

en qualité de délégué au sein du Syndicat Mixte d’Etudes et de travaux pour l’aménagement et l’entretien du bassin du Grand Morin.

Question n° 6

DEMISSION DE MONSIEUR VINCENT THEVENOT – DESIGNATION D’UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT)

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Il convient de procéder à l’élection d’un nouveau délégué en remplacement de Monsieur Vincent THEVENOT au sein du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

Il est proposé la candidature de M. Philippe de LA CHAPELLE

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Est élu M. Philippe de LA CHAPELLE par 27 voix

en qualité de délégué au sein du au sein du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

Question n° 7

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRIE ET DES DEUX MORIN

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Vous savez que depuis maintenant plusieurs mois, nous travaillons avec les élus qui sont les élus des communes faisant partie d'un éventuel périmètre de Parc Naturel Régional (PNR) a une étude de faisabilité concernant ce Parc Naturel Régional.

Une fois que nous avons dit qu'il y avait la faisabilité de réaliser un Parc Naturel Régional sur le territoire, il convient maintenant d'aller un peu plus loin en participant au Syndicat Mixte d'études et de préfiguration qui aura pour vocation de rédiger la charte qui est une sorte de « Modus vivendi » du PNR. Cette charte de préfiguration de ce que pourraient être le fonctionnement et les missions de ce Parc Régional de la Brie et des deux Morin.

Il s'agit à travers cette délibération d'adhérer au Syndicat mixte en sachant évidemment que le PNR revêt, d'après ce que nous disent les élus qui font partie du PNR actuellement, un certain nombre d'avantages et de choses qui nous paraissent intéressantes pour notre territoire. Ça contribue à la fois à préserver l'environnement, à préserver et développer le patrimoine, aussi à contribuer à un certain type de développement économique. Ça nous paraît aller dans le sens dans ce qu'on souhaite pour la protection de notre territoire. En sachant que bien évidemment nous serons très exigeants et très attentifs dans les travaux de cette charte de préfiguration à ce que bien évidemment la spécificité de notre territoire soit définie autour de l'agriculture. Je ne parle pas simplement sur la ville de Coulommiers, puisqu'il n'y a plus d'agriculture, en tous cas sur le bassin de vie de Coulommiers, qu'il puisse y avoir une prépondérance à l'agriculture et puis aussi, et là c'est très vrai pour Coulommiers que l'on puisse avoir du développement économique qui est la clé à la fois au niveau de la qualité de vie, de l'emploi, des ressources fiscales, du développement durable comme le disait M. DHORBAIT puisque cela évite les déplacements. Nous serons très attentifs à ces points là. Reste qu'il va falloir qu'on apprenne à travailler ensemble. On voit bien que les négociations entre l'association des élus, le Conseil Régional, le Conseil Général n'ont pas été très simples. On nous a imposé un certain nombre de choses dans le règlement intérieur de ce futur Syndicat de Préfiguration du PNR. Je regrette d'ailleurs que les élus locaux n'aient pas suffisamment été entendus par le Conseil Régional. C'est peut être d'ailleurs ce qui explique qu'il y a un certain nombre de communes qui ne souhaitent pas faire partie de ce syndicat de préfiguration. Je regrette qu'elles n'en fassent pas partie. Je prends acte quand même qu'il y a un grand nombre de communes qui ne souhaitent pas adhérer à ce syndicat de préfiguration. C'est sûrement une des raisons la façon dont le Conseil Régional et le Conseil Général nous ont imposé un certain nombre de règles de fonctionnement et un certains nombre de clauses dans le règlement intérieur du Syndicat. Nous souhaitons ardemment, c'est marqué noir sur blanc dans la délibération que dès la séance d'ouverture du syndicat (Je dis règlement intérieur, c'est plutôt les statuts) les statuts du syndicat de préfiguration puissent être revus pour faire en sorte d'entendre davantage la voix des élus locaux. Parce que c'est quand même eux qui sont les mieux à même de choisir les différents investissements qui seront ceux d'un éventuel PNR, parce que ce sont eux qui connaissent le mieux leur territoire. Je veux bien que de Paris, le Conseil Régional veuille dicter un certain nombre de choses aux territoires. Mais c'est quand même important que les territoires puissent avoir la majorité dans le fonctionnement du Syndicat, que ce soit au niveau

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du Conseil d'Administration ou du Bureau. Tout cela sera rediscuté je l'espère lors de la séance d'ouverture de ce Syndicat.

Je vous propose, je vous invite à ce que la ville de Coulommiers adhère au Syndicat mixte d'études et de préfiguration pour le Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin et je vous invite à voter pour. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. TRÉGOAT : Je vous remercie d'adhérer à ce syndicat. Vous parliez du règlement du syndicat et du Conseil Régional. Je vais demander la confirmation au Vice Président Alain AMÉDRO, mais entre nous c'est un règlement qui est fait pour tous les Parcs Naturels Régionaux Nationaux, mais je demanderais confirmation. Par contre, il y a une chose que je voudrais relever c'est que comme vous le savez, la commission aussi en parallèle puisque nous allons défendre notre territoire sur ce PNR. Nous avons aussi en parallèle un AOC que nous allons défendre et juste en parallèle et c'est ce qui me permet aussi de relever c'est qu'aujourd'hui la commission européenne puisque c'est demain, dès fin Décembre 2011. La Commission européenne a souhaité harmoniser, vous le savez, les signes officiels de qualité et qu'ils ne seront plus AOC mais qui vont être AOP.

M. RIESTER : C'est vrai.

M. TRÉGOAT : D'accord. Alors maintenant ce qu'il faut savoir c'est que ce premier objectif, c'est de mettre en avant et de protéger la typicité du terroir et que l'on retrouve dans le produit protégé et l'origine géographique des ingrédients entrants dans sa composition ou le mode de production. Le deuxième objectif est de permettre le contrôle, respect des origines des ingrédients et le respect des modes opératoires. Enfin le troisième objectif est de protéger et son appellation délimitation évitant ainsi une concurrence déloyale. Ce qui me permet de relever car aujourd'hui, il y a déjà 44 AOP Françaises enregistrées dont le Brie de Meaux et le Brie de Melun Il serait bien dans l'avenir puisque c'est demain puisque c'est pour Décembre 2011 qu'on parle d' « AOP Brie de Coulommiers ». Merci.

M. RIESTER : Deux choses très rapidement avant de laisser la parole à M. THIERRY. D'abord vous dire que oui, tout cela n'est pas conforme. Le fruit des négociations, si on peut appeler ça des négociations, avec ce qui est préconisé par la Fédération des Parcs, je vous invite évidemment à vérifier tout ça. Et puis concernant l'AOP effectivement on va appeler maintenant les AOC des AOP et nous nous mobilisons tous pour faire en sorte que Coulommiers puisse avoir l'Appellation d'Origine Protégée. Je passe la parole à M. THIERRY, sachant bien évidemment qu'au-delà de l'adhésion au Syndicat il faut qu'on vote pour un titulaire et un suppléant. Je souhaite être le titulaire et je propose M. AUBRY qui est l'adjoint en charge de l'intercommunalité et vice-Président au sein de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers en qualité de suppléant.

M. TRÉGOAT : Si je peux relever M. le Maire.

M. RIESTER : Attendez M. TRÉGOAT, je ne vous ai pas donné la parole. J'ai donné la parole à M. THIERRY. Je vous donnerai la parole après.

M. THIERRY : J'avais vu que vous aviez oublié de nous donner le nom des candidats. C'est bien normal que vous soyez le délégué titulaire, c'est normal vous êtes le Maire. Mais comme vous êtes un homme d'ouverture j'allais vous proposer M. COILLOT comme suppléant.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : On va passer au vote mais je souhaite que ce soit M. AUBRY parce que c'est la majorité qui doit être représentée au sein du PNR.

M. TREGOAT : Je n'allais pas faire une proposition puisque je pensais effectivement que c'était votre majorité, mais je pensais que vous alliez proposer une suppléante en allant dans la parité. Un titulaire, une suppléante.

M. RIESTER : là cela n'a rien à voir en l'occurrence et comme M. AUBRY est en charge de l'environnement au sein du Conseil Municipal et en plus est le vice-président de la Communauté de Communes cela paraissait tellement logique que ce soit lui qui représente la ville de Coulommiers le jour ou je ne serai pas là.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

d'approuver le projet de statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

d'adhérer au dit syndicat lors de sa création ;

de demander l'ajout à l'ordre du jour de la première réunion du Comité Syndical dudit syndicat d'une discussion sur la révision des statuts ;

de désigner Franck RIESTER, comme délégué titulaire, et Jean-Pierre AUBRY, comme délégué suppléant pour le représenter au sein du Comité Syndical.

Question n° 8

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE (PSRS) D'ILE DE FRANCE

M. RIESTER : C'est une question qui avait été présentée lors du Conseil précédent mais comme tous les élus n'avaient pas eu lecture de tout le document, il était bien logique, bien légitime de pouvoir le présenter lors de ce conseil municipal ci et donc je laisse tout de suite la parole à M. DAUNA qui va nous faire la présentation.

M. DAUNA : Je voudrais déjà faire un rappel historique en vous expliquant un petit peu ce qu'est l'ARS. C'est-à-dire l'Agence Régionale de Santé qui est l'émanation de la Loi Hôpital Patients Santé Territoires de 2010.

L'ARS : un nouvel acteur incontournable dans le domaine de la santé puisqu'elle regroupe l'ensemble des autorités de santé et médico-sociales de ce pays au niveau national, régional et départemental.

Ses missions : organiser l'offre sanitaire et médico-sociale à l'échelle de la région
décliner au niveau territorial les politiques de santé

Les ARS sont en charge de :

- la conduite des politiques de prévention,
- l'organisation de la permanence des soins pour la médecine de ville et l'hôpital,
- la répartition des professionnels de santé,
- le maillage de l'offre de soins,
- la coopération entre professionnels de santé et établissements de santé,
- la gestion du risque. (l'alcoolisme, la toxicomanie ...)

LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

L'ARS Ile-de-France, présidée par M. **Claude EVIN**, ancien Ministre de la Santé est en train de définir, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, sa **politique régionale de santé**.

Elle se résumera à travers le **Projet Régional de Santé** qui se compose :

- ⇒ Du **Plan Stratégique Régional de Santé**, qui fixe les orientations et objectifs de santé pour la région,
- ⇒ Des **schémas régionaux** de mise en œuvre en matière de prévention, d'organisation des soins et d'organisation médico-sociale,
- ⇒ De différents **programmes d'action**, dont des programmes territoriaux qui peuvent donner lieu à des contrats locaux de santé.

En résumé, les **objectifs stratégiques** du Plan Stratégique Régional de Santé sont :

1. Assurer à chaque Francilien **un parcours de santé lisible, accessible et sécurisé**, pour garantir une offre de soins de qualité et adaptée,
2. Améliorer **la qualité et l'efficacité** du système de santé,
3. Conduire une politique de santé partagée avec tous les acteurs **au plus près de la réalité des territoires**.

Chaque conseil municipal est amené à exprimer une **position de principe**.

LA DÉCLINAISON AU NIVEAU LOCAL

Un délégué territorial en Seine-et-Marne : **M. Eric Véchard**, avec qui la Ville est en contact.

Une dynamique relayée au niveau local, à Coulommiers, à travers :

- La **coordination hospitalière**, de plus en plus renforcée,
- Le maillage des soins tant hospitaliers que libéraux, avec **l'ouverture prochaine de la Maison de santé pluriprofessionnelle et universitaire**,
- La **mise en réseau**, à long terme, des structures et professionnels de santé à l'échelle du territoire.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé d'émettre **un avis favorable**, assorti des observations suivantes :

- Créer toutes les conditions nécessaires à un **développement de la médecine de ville et de l'offre de soins hospitalière**,
- **Maintenir l'offre hospitalière publique** dans son état actuel et la coordination entre établissements publics hospitaliers,
- Poursuivre **la modernisation du Centre hospitalier de Coulommiers**.

M. THIERRY : Je ne suis pas un homme de santé, donc je me suis un peu renseigné et je vais vous lire ma déclaration ce sera peut-être plus clair.

Le projet de délibération est étonnant puisqu'on nous dit, aujourd'hui 28 novembre 2011, que nous devons donner un avis sur le Plan Stratégique Régional de Santé avant le 30 septembre 2011.

Nous vous interrogeons donc sur la légalité de la délibération.

Après renseignements pris, nous voulons d'abord souligner que la Seine-et-Marne représente plus de la moitié du territoire de l'Ile-De-France et se caractérise par une population en croissance de + 21.6% sur 20 ans (ceci entre 1990-2010) et la projection à 2030 laisse entrevoir une progression identique. La Seine-et-Marne possède le plus fort taux de mortalité infantile de l'IDF ainsi qu'un taux de surmortalité des femmes de + de 13% sur la moyenne nationale.

Notre département compte 3099 médecins pour 1,3 million d'habitants (1104 libéraux - 493 salariés - 1697 médecins généralistes). Son seuil pour 100 000 habitants est en dessous de celui de l'Ile-de-France et de la métropole.

Sous dotées en matière d'infrastructures de santé publique, les maisons pluridisciplinaires de santé préconisées par l'Agence Régionale de Santé et inscrite dans la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » verraient non seulement les services sociaux financer des structures libérales, mais aussi aider par des deniers publics leur installation y compris sur des terrains publics.

Les propositions de centre de santé pratiquant le tiers payant pouvant accueillir de jeunes médecins, intéressé par une approche pluridisciplinaire, permettant une prise en charge de qualité du patient en particulier en terme de prévention, devrait être aidée par des financements publics d'investissement et non dans les maisons pluridisciplinaires comme le projette l'ARS revenant à financer par de l'argent public le privé.

La Seine-et-Marne présente la particularité d'avoir une grande inégalité d'accès géographique, doublée d'une grande disparité sociale surtout dans l'est du département, mais également des zones à bas revenu où de plus en plus de foyers renoncent aux soins. Quand les deux phénomènes se conjuguent, les professionnels de santé s'éloignent ou s'implantent dans des villes ou agglomérations en pratiquant des honoraires libres. En Ile-de-France, la Seine-et-Marne possède le plus fort taux de dépassement 87% pour les ophtalmologistes, 86% pour les gynécologues, 79% pour les dermatos, 73% pour les psychiatres.

Cette situation génère des inégalités d'accès aux soins, voire des renoncements. Ce droit aux dépassements d'honoraire permet de constituer des zones entières de partage de spécialistes.

- Nous sommes contre l'introduction de critère de productivité comme les seuils de rentabilité des services qui conduisent à fermer ou regrouper le radio, labos, maternités etc...

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le terme employé « d'efficience » masque des rationalisations, des gains de productivité avec l'obsession de transformer l'hôpital public en entreprise de soins inspiré du modèle commercial imposée du fait de la tarification à l'activité et la convergence public-privé. La santé objet de solidarité ne peut devenir une marchandise comme une autre.

- Nous pensons que les conditions de consultation du Plan stratégique régional de santé imposées par l'Agence Régionale de Santé pour les collectivités sont réductrices d'une démocratie sanitaire qui devrait jouer à plein, pour faire de tous les acteurs locaux des collaborateurs du projet.

- Nous pensons qu'en matière de diagnostic sur l'état de santé et l'offre de soins, le Plan stratégique régional de santé reste accolé au Schéma régional d'organisation sanitaire de troisième génération (SROS III) qui était déjà en deçà des besoins.

- Nous pensons que la référence à la redéfinition de la place des « offreurs » ouvre délibérément tout le système de santé à une démarche libérale, au secteur privé, dans le même temps où prévaut l'insuffisance de moyens donnés aux priorités affichées, au secteur public.

- Nous restons attachés à un service public de qualité qu'il convient de renforcer et moderniser, et la nécessité de coopérations scientifiques entre établissements publics, à l'encontre de fusions, a fortiori avec le secteur privé.

- Nous considérons que le Plan stratégique régional de santé n'apporte pas de réponse satisfaisante aux inégalités sociales, aux déséquilibres territoriaux observés et aux besoins essentiels des populations.

- Nous prenons en compte les attendus du Conseil général de Seine-et-Marne mettant en exergue la non-prise en compte dans le Plan stratégique régional de santé des spécificités départementales, entre autres :

- le plan départemental en faveur de la démographie médicale est ignoré ;

- certains risques sont sous-estimés (environnement, pollution, proximité de deux plates-formes aéroportuaires, centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, zones d'activités dangereuses...)

- l'absence d'investissements pour la formation, d'appui universitaire (CHU) ;

- Nous prenons en compte l'avis défavorable du Conseil régional d'Ile-de-France sur le Plan stratégique régional de santé, du fait notamment d'absence de réponses à la mesure sur des thématiques fondamentales :

- le traitement des addictions, de la santé mentale et de la psychiatrie, de la santé des jeunes, de la prise en charge du vieillissement et du handicap, des coopérations entre établissements publics, des conditions de travail des personnels...

Pour toutes ces raisons nous émettons un avis défavorable au Plan stratégique régional de santé, en votant contre la proposition de délibération que vous nous proposez.

M. RIESTER : Je ne sais pas si ça a été vraiment plus clair, mais vous avez eu la possibilité de vous exprimer.

Mme SABATÉ : Merci M. le Maire. Juste une petite précision s'il vous plaît. Quand on parle de coordination des prises en charge entre les trois établissements, est-ce qu'il faut comprendre qu'il y aura des établissements qui auront des spécificités de matériels ou de médecins et

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

auquel cas il faudra peut être prévoir une offre de transport adaptée avec des horaires de transport un peu plus fréquents qu'actuellement.

Mme MOTOT : Ça va s'organiser.

M. RIESTER : Tout à fait cela fait partie des réflexions. Par exemple, il y a un niveau de maternité plus pointu à Meaux – Je vais laisser la parole à M. DAUNA – si jamais, il y avait besoin à un moment donné pour X ou Y personnes avec un besoin de soins plus pointu en maternité à ce moment là on peut orienter vers la maternité de Meaux qui a un niveau de traitement des accouchements difficiles plus important, ou des grossesses difficiles plus important.

M. DAUNA : Je voulais dire que le plus bel exemple de ce que vous dites Madame, cela existe déjà ici. C'est sur le plan cardiologique par exemple. Vous faites un infarctus, vous allez à l'hôpital de Coulommiers, dans l'heure qui suit vous avez votre stent à Lagny. Voilà le principe.

Mme SABATÉ : Je faisais allusions plus à des particuliers qui auraient besoin d'une consultation dans un hôpital spécifique et comme il n'y a pas toujours des horaires de bus qui correspondent, qu'il y ait une fréquence...

M. RIESTER : Oui, c'est pour cela qu'avec Mme MOTOT effectivement on travaillait sur le sujet.

M. DAUNA : Pour répondre aussi à ce que disait M. THIERRY. Pour le moment ce qu'à dit M. THIERRY c'est hors sujet dans le sens que le plan stratégique c'est justement pour savoir ce qu'on va faire dans tout ce que dit M. THIERRY. C'est un principe de discussions et de réflexions qui va à l'inverse de ce qu'à fait la Région pour le PNR. C'est-à-dire qu'on va demander aux gens ce qu'ils veulent au lieu de leur imposer voilà ça c'est le premier point et puis le deuxième point par exemple vous vous adressez à l'Hôpital de Coulommiers qui lui va trier pour dire vous allez à Coulommiers, vous allez à Meaux et va prendre lui-même les rendez-vous pour vous. De même dans une maison de santé grâce à des réseaux. J'espère qu'un jour on aura aussi des réseaux avec les médecins généralistes du secteur pour pouvoir aller de l'un à l'autre.

M. RIESTER : Ce qui est important, il a raison Jean-Vincent. En fait, on crée un réseau de santé. Réseau hospitalier avec la porte d'entrée qui est l'hôpital de proximité de Coulommiers et réseau aussi de médecine généraliste avec la Maison de santé pluridisciplinaire qui va répondre à la fois aux problèmes de démographie médicale et aux problèmes de permanence des soins. Pas dans la totalité des problèmes parce que par exemple, les gardes de nuit, le week-end tout ne sera pas encore possible dans un premier temps mais au moins cela permettra d'avoir du service sans rendez-vous, ça permettra d'avoir des jeunes médecins issus de la faculté de médecine de Créteil dans la maison de santé pluridisciplinaire qui pourront rendre des services et exercer pendant un certain nombre de plages horaires. On crée une dynamique de réseaux à la fois sur la médecine de ville et à la fois sur les hospitaliers avec des interconnexions et des ouvertures sur soit des spécialités plus pointues dans tel ou tel hôpital du groupement hospitalier Est Francilien, soit avec des spécialités de ville et ce n'est pas une honte. Heureusement que dans notre territoire de santé, il y a aussi de la médecine de ville. C'est une très bonne chose.

M. THIERRY : Juste un mot M. le Maire. Parce que moi, je ne suis pas en campagne, mais simplement je fais confiance au Conseil Général et au Conseil Régional qui ont donné un avis défavorable à ce plan régional.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Sans trop regarder vous faites confiance à ceux de votre famille politique. Tandis que nous avons essayé de regarder les choses. M. EVIN qui était un ancien Ministre Socialiste on ne peut pas le taxer de faire une politique de Droite et alors on a quand même donné un avis favorable. Nous n'avons pas besoin de Maître à penser pour savoir ce qu'on doit voter.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 5 contre (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES , CANALE M. TREGOAT),

EMET un avis favorable au projet de plan stratégique régional de santé (PSRS) d'Ile de France en l'assortissant des observations et commentaires exposés ci-dessus.

Question n° 9

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF DE SEINE ET MARNE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RESTAURATION SCOLAIRE DANS LE QUARTIER DE VAUX

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

Je vais vous parler d'un beau projet que Coulommiers a aussi qui me tient à cœur. C'est la restauration maternelle de Vaux. A l'heure actuelle, les tout petits vont déjeuner à Charles de Gaulle où il y a trop de monde. On est obligé de les mettre pour déjeuner dans une salle de classe que j'ai fait aménager l'an dernier. C'est surtout loin de leur école. Ils sont petits puisqu'ils sont en maternelle.

Ce serait la construction d'une restauration scolaire qui serait en dessous de l'Ecole Vaux Village, sur un terrain de 1 700 m² et d'une superficie de 520 m². Elle est en dessous de la Colombière. Il y a un square c'est au fond du square, près de la route de façon à simplifier tout ce qui est branchements que nous construirions cette restauration.

Je vais regrouper les questions 9, 10 et 11 puisque ce sont des demandes de subventions.

C'est pour 120 rationnaires (120 enfants). Ces travaux concerneront la construction d'un nouveau bâtiment d'environ 320m² sur le terrain de 1 700 m² situé en face de l'école Vaux village.

Ce bâtiment sera implanté en tenant compte d'éventuelles extensions futures, l'organisation de la distribution et des accès.

Le programme comprendra :

- une salle de restauration de 180 m²
- les sanitaires pour le personnel
- les sanitaires pour les enfants,
- un vestiaire pour le personnel
- une zone d'accueil / vestiaires pour les enfants,
- un bureau pour la gestion administrative,
- un local rangement
- un local technique

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

une salle pour préparation des repas élaborés par un prestataire extérieur. Les enfants seront servis à table, il n'y aurait pas de self. Je pense que c'est mieux pour les tout petits.

Je voudrais demander, si vous le voulez bien une subvention d'abord à la CAF (réchauffage, répartition, stockage et lavage de la vaisselle et...),

OPERATIONS	Année de réalisation	MONTANT HT	MONTANT TTC	SUBV	SUBV	SUBV	TOTAL SUBV	PART COMMUNALE
				C. GENERAL	DETR	CAF		
Construction d'une restauration scolaire dans le quartier de Vaux	2012/2013		0				0	0
Etude		54 361	65 016					
Travaux		476 589	570000					
Mobilier et équipement de cuisine		31 773	38 000					
TOTAL		562 722	673 016	18 360	225 089	225 089	468 538	204 478

sous la forme d'aides à l'investissement, à la construction, l'agrandissement, la rénovation ou l'équipement d'une structure ou d'un service. Elle peut financer jusqu'à 40 % du coût subventionnable.

Le projet estimé est à 562 722 € HT, la CAF pourrait financer jusqu'à 40 % du projet. Ensuite je vous demanderais de pouvoir solliciter une subvention au titre du fonds Départemental ECOLE

Une subvention peut être allouée pour la construction ou l'extension de restaurants scolaires : subvention de 153 € par rationnaire dans la limite de 35 % du montant HT (plafond de subvention à hauteur de 22 950 €).

Le restaurant scolaire qui sera construit ayant une capacité de 120 rationnaires la subvention sollicitée portera sur 18 360 €.

Finalement, une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2012.

La subvention sollicitée pourrait représenter 30% du montant HT des travaux ou 40% du montant HT si la ville s'engage dans une démarche HQE. A noter que le montant subventionnable est plafonné à 266.700€.

Dans le cadre d'un projet estimé à 562 722 € HT la subvention sollicitée serait de 225 089 €.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme CANALE : Evidemment, nous serons pour ces demandes de subventions. On s'aperçoit que là, vous faites confiance au Conseil Général pour vous apporter des subventions en matière de construction. Une petite remarque, évidemment, nous vous avons toujours sollicitée sur ces questions de restauration scolaire puisque nous sommes toujours attentifs au fait que tous les enfants puissent bénéficier de la restauration scolaire. C'est vrai que cet été on a vu plusieurs Mairies qui ont refusé des enfants dont les parents qui ne travaillaient pas. Or, pour nous c'est essentiel que tout enfant puisse bénéficier d'un repas le midi puisqu'on sait que certains enfants mangent parfois mieux à la cantine que chez eux et que les femmes sont aussi les plus susceptibles de ne pas avoir d'emploi, donc de venir chercher leur enfant le midi. Le fait de permettre de pouvoir laisser leur enfant le midi leur ouvre des possibilités de formation ou de recherche d'emploi. Simplement une petite remarque vous souhaitez aujourd'hui externaliser les repas, avoir à faire à des prestataires...

Mme MOTOT : On a déjà un prestataire.

Mme CANALE : Oui. Aujourd'hui, vous faites appel à un prestataire de service pour servir les repas, moi j'aimerais que vous puissiez prévoir la possibilité à l'avenir de faire la cuisine sur place pour deux raisons, déjà aujourd'hui c'est vous qui décidez. Peut être qu'un jour il y aura un autre conseil municipal qui décidera dans l'avenir d'avoir une cuisine municipale. La deuxième raison – On a vu par le passé que vous avez eu des soucis avec un ancien prestataire et il peut y avoir un jour un problème, il peut y avoir une fermeture. Je pense qu'il ne faudrait pas se fermer la possibilité de faire des repas sur place.

Enfin, je précède peut être M. TRÉGOAT. Je vais vous poser la question : est-ce que ce bâtiment sera un bâtiment BBC ?

Mme MOTOT : Ce sera un bâtiment qui sera de la meilleure qualité possible nous sommes très vigilants.

Nous avons pendant une période eu AVENANCE comme prestataire de restauration. Nous avons été contents de pouvoir cesser notre collaboration et nous avons pris ARMOR CUISINE qui est une petite entité et qui donc de ce fait correspond mieux à ce dont nous avons besoin, parce que Coulommiers a besoin d'avoir une véritable cuisine et ce n'est pas le cas des grosses boîtes. Par ailleurs, nous avons ARMOR CUISINE depuis deux ans et demi à peine et je ne vois pas comment nous pourrions concevoir une cuisine centrale. Vous vous rendez compte de la mise de fonds que ça serait. Comment ferait on fonctionner ça. Le personnel et le transport dans les différents sites et autres. Ça par la suite, ça ne pourrait être fait qu'en Intercommunalité à mon avis. Pour l'instant je pense que l'intercommunalité a d'autres projets. Pour l'instant on est très bien avec ARMOR CUISINE et je ne vois pas pourquoi on en changerait.

M. RIESTER : Chacun son métier.

M. TRÉGOAT : Moi aussi j'ai une question qui rejoint celle de Mme CANALE. De toutes façons puisqu'il y a des demandes de subvention, de toutes façons ça va être des bâtiments HQE avec récupération des eaux de pluie pour les sanitaires, voire des sanitaires sèches. Moi j'ai juste une question pour ARMOR CUISINE, j'avais relevé et je vous avais posé la question il y a quelques temps quand il y a eu un conflit et que vous aviez changé de prestataire, il y a deux ans à peu près. Je vous avais sollicitée et vous m'avez dit on verra quand on fera l'appel d'offres suite à l'insertion de produits bio dans les plats. Qu'en est-il aujourd'hui ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MOTOT : pour l'instant il est prévu et je crois que ça va commencer au début de l'année de faire une journée par semaine avec des aliments bio, mais pas totalement. Vous avez conscience que ça représente 30 à 40 % supplémentaires du prix.

M. THIERRY : Vous savez qu'automatiquement vous avez une part régionale de subvention de 20 %.

Mme MOTOT : Mais ce que j'aimerais beaucoup et nous avons commencé à le faire, comme vous avez pu le voir dans la presse, commencé à donner aux enfants des produits locaux. C'est déjà un premier pas. Nous avons commencé avec les fruits et nous voudrions continuer avec les légumes. Si déjà nos légumes étaient faits sur un plan local, évitaient d'être transportés, qu'ils soient du jardin.

M. RIESTER : Ce qui est important, c'est que jusqu'alors lorsqu'on faisait un appel d'offres pour la cantine scolaire, on ne pouvait pas mettre des critères de proximité de la production. C'était interdit par la loi. Le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation Bruno LEMAIRE a fait changer la Loi pour faire en sorte que justement dans les appels d'offres maintenant au-delà de prix, au-delà de la qualité, au-delà de la diversité, on puisse avoir des critères de proximité de la production pour faciliter les circuits courts. Plutôt qu'on ait des pommes de Bretagne qu'on ait des pommes de Brie, plutôt qu'on ait du fromage de Normandie qu'on ait du fromage de Brie et je pourrais renouveler tous les exemples. Je crois que c'est vraiment important et quand on renouvellera le marché de cantine scolaire on mettra de critères de proximité de la production.

Mme MOTOT : Je peux vous dire aussi une chose quand les enfants ont mangé des pommes et des poires de la région il faudra à l'avenir que le producteur de ces fruits se fassent aux nouvelles normes parce qu'il a livré dans des caisses en bois et cela n'a pas le droit de rentrer dans les cuisines. Il faut que ce soit dans des caisses en plastique. Donc, il va falloir que tous ces gens là se mettent aux nouvelles normes. Mais, je ne désespère pas.

M. TREGOAT : Même si ce sont des caisses en bois, quand vous rentrez en cuisine, normalement vous avez un système de déchargement et dans ces cas là ce sont les cuisines qui ne sont pas aux normes.

M. RIESTER : Vous regarderez ça en détail.

Mme MOTOT : On regardera ça tous les deux.

... rires ...

M. RIESTER : ça c'est un rendez-vous de pris M. TRÉGOAT ne loupez pas ça.

M. TRÉGOAT : J'en prends acte.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- sollicite une subvention au taux le plus élevé auprès de la CAF de Seine et Marne,
- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise le maire à solliciter cette subvention.

Question n° 10

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL E.CO.L.E. 2012 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RESTAURATION SCOLAIRE DANS LE QUARTIER DE VAUX

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

Le Conseil Général dans le cadre du Fonds E.C.O.L.E participe comme l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, aux travaux d'investissement destinés à la mise en conformité, à l'entretien des locaux scolaires.

Les travaux suivants, dont l'inscription sera proposée au budget 2012, sont éligibles au fonds E.CO.LE. Pour l'année 2012 les travaux de construction d'un nouveau restaurant scolaire à proximité de l'école Vaux Village.

Une subvention peut être allouée pour la construction ou l'extension de restaurants scolaires : subvention de 153 € par rationnaire dans la limite de 35 % du montant HT (plafond de subvention à hauteur de 22 950 €).

Le restaurant scolaire qui sera construit ayant une capacité de 120 rationnaires la subvention sollicitée portera sur 18 360 €.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Inscrit dans le cadre du budget 2012, les travaux d'investissement décrits ci-dessus
- Sollicite l'aide financière du Conseil Général par l'attribution d'une subvention à son montant maximum, dans le cadre du Fonds E.CO.LE 2012,

Approuve le plan de financement joint à la délibération.

- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette demande d'aide financière.

Question n° 11

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2012 (DETR) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RESTAURATION SCOLAIRE DANS LE QUARTIER DE VAUX

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

La subvention sollicitée pourrait représenter 30% du montant HT des travaux ou 40% du montant HT si la ville s'engage dans une démarche HQE. A noter que le montant subventionnable est plafonné à 266.700€.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre d'un projet estimé à 562 722 € HT la subvention sollicitée serait de 225 089 €.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Sollicite l'aide financière de l'Etat par l'attribution d'une subvention à son montant maximum, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2012,
- Dit que les travaux d'investissement décrits ci-dessus feront l'objet d'une inscription budgétaire 2012

Approuve le plan de financement ci-dessus.

- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette demande d'aide financière.

Question n° 12

PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

Il s'agit des enfants de la commune d'Aulnoy dont les enfants vont à l'école au Quartier des Templiers, ainsi que les deux CLIS que nous avons en élémentaire.

La commission des affaires scolaires propose une augmentation de 1%, pour l'année scolaire 2010/2011.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

Décide de fixer par élève respectivement à 502 euros en classe élémentaire et à 624 euros en classe maternelle, la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la Ville pour l'année 2010/2011.

Question n° 13

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME

M. AUBRY expose le projet de délibération.

C'est une mesure complémentaire technique qui fait suite à la modification du PLU qui avait été approuvée en décembre dernier en 2010.

Nous avons omis, dans cette modification, de rajouter un chapitre qui était avant dans la zone dans laquelle se trouvait cette zone de Pontmoulin qui était classée UA qui est en UB maintenant. Ce manque technique c'était l'inconstructibilité de la Promenade du Bord de l'Eau

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

qui existait dans le PLU précédent et que nous avons oublié de remettre dans la nouvelle classification. D'ailleurs, Madame CANALE est très intéressée par cette modification.

M. TRÉGOAT : Merci M. le Maire. En tant que représentant des Verts, je vais voter Oui. Mais, je vais me permettre de revenir suite à la commission que nous avons eue avec M. AUBRY que je remercie d'avoir fait cette commission et que nous avons appris et que je voudrais relever un petit point qu'est quand même assez important et que nous avons relevé ici au sein de ce conseil municipal. Nous avons été prévenus que là dans le futur, des permis de construire ont été signés c'est un fait que c'est dans le privé et il va y avoir 190 nouveaux logements qui vont être construits. 190 nouveaux logements un petit peu partout, Avenue de Strasbourg, Avenue de Rebais... Mais le quartier qui m'inquiète c'est le Manoir Patras, l'ancienne trésorerie où il va y avoir 24 logements. Qui dit 24 logements, qui dit aussi 24 véhicules et encore c'est le minimum mais qui dit 24 véhicules donc 24 logements je ne compte pas 24 véhicules j'en compte 30/35. Il n'y a aucun parking de prévu puisque étant donné que la surface de logement ne va pas être augmentée. Les privés n'ont pas à prévoir de parking. Moi je suis inquiet. Inquiet pourquoi ? Parce que vous savez très bien, on a parlé tout à l'heure de la concertation de la périphérie de Coulommiers. Là il va y avoir 35 véhicules minimum en plus dans le centre ville de Coulommiers. Vous savez aussi bien que moi que Coulommiers est blindée au niveau véhicules. C'est un fait, nous sommes dans le privé je comprends, mais je pense que la prochaine fois qu'il va y avoir la révision du PLU qu'il va falloir blinder tout ça. Je voudrais vous alerter ici au Conseil Municipal que pour le privé qu'il faut de ce côté-là se serrer parce que là ça va faire quand même 35 véhicules en plus dans le centre ville. Mais où vont-ils se garer ? Voilà. Merci.

M. AUBRY : pour faire court en fait de toutes façons le fait de distribuer des permis de construire ou des permis d'aménager ça résulte d'une législation qui existe sur la commune, ce n'est pas une histoire de privé ou pas privé. Ça répond à un règlement qui a été défini et qu'on appelle le PLU et dans le centre ville, s'il n'y a pas de création de surface, comme vous le disiez tout à l'heure, c'est le cas pour le manoir Patras. Enfin, maintenant, puisqu'initialement ils avaient prévu de créer de surfaces supplémentaires pour lesquelles on avait demandé deux parkings par appartement. Donc, ils ont réduit leur projet pour le ramener dans le volume existant de façon à ne pas avoir à créer de parking. C'est une réglementation, ce n'est pas une histoire de privé ou public. Il est certain que pour l'aménagement du centre ville ce n'est pas toujours facile.

M. RIESTER : Cela dit le propriétaire qui travaille avec l'architecte des Bâtiments de France et nos services pour garder le caractère du site Manoir Patras pour préserver la richesse patrimoniale de ce manoir et d'ailleurs on a aussi noté qu'il y avait des vitraux d'une rare valeur historique qui datent du XVème siècle, qui sont merveilleux et qui n'étaient pas du tout connus. Nous sommes en train de voir avec le propriétaire pour voir de quelle manière on pourrait les mettre à disposition plus large du public parce que ce sont vraiment de très beaux vitraux ça c'est le premier point. Deuxième point, je suis clair, je préfère avoir des logements dans le centre ancien de Coulommiers que ça vive plutôt que ce soit uniquement des bureaux ou des locaux vacants. Parce qu'on voit trop souvent dans des villes des locaux qui ne sont pas occupés et donc un patrimoine qui se dégrade. Là ça va permettre aussi un commerce de proximité, ça va permettre une vie au cœur de la ville c'était tout l'objectif de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec des résultats qui sont vraiment au rendez-vous en centre ville. Troisième remarque, le PLU, cela fait partie des grandes orientations des schémas locaux d'urbanisme a comme objectif la densification en centre ville parce que plutôt qu'il y ait un étalement urbain pour les nouvelles constructions il vaut mieux densifier les

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

centres villes urbains. Coulommiers étant une ville à la campagne mais dans son centre ville c'est logique qu'il y ait une densification et donc qu'il y ait davantage d'immeubles collectifs de construits. Moi ça ne me choque pas, je préfère encore une fois avoir ça que d'avoir sur les terres agricoles des lotissements qui viennent consommer des terres agricoles et deuxièmement étendre la ville sur les paysages ruraux qui sont importants à la fois pour la biodiversité mais aussi à la fois pour le paysage et la qualité de vie de notre territoire.

M. TRÉGOAT : Je suis tout à fait de votre avis M. le Maire.

M. RIESTER : Il y a des inconvénients c'est qu'il y a plus de voitures au centre ville.

M. TRÉGOAT : Il vaut mieux prendre le bien qui est déjà acquis que prendre des terres agricoles. Ça il n'y a pas de problème de ce côté-là.

M. RIESTER : Merci M. TRÉGOAT. On a compris ce que vous avez voulu nous dire tout à l'heure, il n'y a pas de problème.

M. THIERRY : Si j'ai bien compris, ce soir ce n'est qu'une régularisation d'un oubli.

M. RIESTER : Vous avez tout compris.

M. THIERRY : Mais, M. le Maire, on parle d'une modification simplifiée du PLU. Moi, je me souviens que M. Guy DRUT qui était votre prédécesseur dans son dernier mandat et même dans les dernières semaines de son dernier mandat, avait dit qu'il fallait réviser le PLU de Coulommiers. Ça fait trois ans que vous êtes en train de « charcuter » ce document d'urbanisme. Je voudrais savoir quand vous aurez l'ambition de retravailler les grands axes pour un véritable projet de ville.

M. RIESTER : On l'a fait lors de la création du PLU et le moment venu, on s'attellera à ce travail là.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

ADOpte la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage, pendant un mois en mairie ;

PRECISE que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

PRECISE que l'acte sera publié au recueil des actes administratifs ;

DIT que la modification simplifiée du P.L.U. approuvée est tenue à la disposition du public ;

DIT que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées ;

DIT que la présente délibération accompagnée d'un dossier de modification simplifiée du P.L.U. sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine et Marne.

Question n° 14

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE CREATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE POSTES DE REFOULEMENT-1ere TRANCHE

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Les questions 14, 15 et 16 sont des demandes des subventions qui concernent les mêmes travaux. Ça concerne la réhabilitation de tous les réseaux d'assainissement dont la liste est développée dans vos booklets. Il y en a environ pour 7 millions de travaux de rénovation des réseaux d'assainissement qui sont nécessaires pour mettre en conformité nos réseaux avec la nouvelle station d'épuration.

Il y a trois types de subventions à l'Agence de l'Eau, au Conseil Général et au Conseil Régional.

M. TRÉGOAT : Une question qui peut en amener une autre. M. AUBRY, nous avons eu une commission d'urbanisme. Là on irait plutôt sur la commission travaux et c'est vous qui prenez en charge. On peut nous éclairer.

M. RIESTER : Non ce n'est pas les travaux, c'est l'environnement, c'est de l'assainissement. Vous êtes éclairé ?

M. TRÉGOAT : Oui.

M. RIESTER : Deuxième question ?

M. TRÉGOAT : On ne l'a pas vu en commission.

M. RIESTER : Vous le verrez quand ce sera à l'ordre du jour. Là c'est une demande de subvention. Vous verrez le projet de tout le schéma d'assainissement à ce moment là. M. AUBRY vous en parlera et ce sera évoqué aussi avec M. FRÉMONT en commission des travaux.

M. FOURNIER : Les demandes de subventions sont analysées aussi en commission des finances.

M. TRÉGOAT : Oui mais les demandes de subventions concerne des projets, on aimerait bien y participer. Je pense que c'est des choses qu'il faut faire. C'est votre projet, c'est un fait, mais on aurait peut être aussi d'autres projets...

M. AUBRY : De toute façon vous avez déjà voté pour les types de travaux qui vont être subventionnés. C'est lorsque vous avez approuvé le plan d'assainissement de la ville, il y a 4 ans.

M. TRÉGOAT : On s'est abstenu.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : C'est juste une question technique parce que dans votre note de présentation, vous dites que pour le Conseil Régional et également pour la suivante que vous allez demander une subvention au taux le plus élevé. Je pense que ça mériterait quand même de préciser le taux le plus élevé, puisque c'est discuté en commission. Puisque vous avez de bon rapport avec le Conseil, voilà, vous avez peut être de subvention plus intéressantes. Si vous pouviez nous le préciser ce serait bien.

M. AUBRY : Ce sont des choses que l'on ne peut pas préciser pour la bonne raison c'est que les taux de subventions ne sont pas connus au départ. On a une fourchette de subvention. Par exemple pour l'Agence de l'Eau, cela varie entre 30 et 50 %.

M. THIERRY : Alors indiquez nous la fourchette.

M. AUBRY : Et bien on vous indiquera la fourchette.

M. RIESTER : Voilà, il est satisfait M. THIERRY.

La commune de Coulommiers, suite à son Schéma Directeur d'Assainissement lancé en 2005 poursuit ses travaux sur son réseau d'assainissement. La Commune a enclenché une étude menée par le Cabinet SOGREAH qui a permis de définir les travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées, de réseaux d'eaux pluviales et une création d'ouvrages de stockage/restitution d'eau pluviale.

Au titre de la 1ère tranche, les travaux portent sur les voiries suivantes :

Pour les eaux usées :

Lieu dit « jardins ouvriers » :

la création d'une antenne EU remplaçant deux collecteurs à très faibles pentes entraînant un frein hydraulique à l'écoulement des effluents,

la création d'un poste de refoulement,

la création d'une conduite de refoulement,

rue Prouharam / rue des grands Maisons

l'abandon du poste de crue du grand Morin,

le basculement des EU vers le Nord de la rue,

la rénovation du réseau en partie Sud de la rue,

la création d'un poste de refoulement et d'une conduite,

la reprise des branchements EU,

connexion à la STEP (station d'épuration)

Rue des Lorinettes

Remplacement intégral du collecteur EU,

Reprise des branchements,

Rue Carnot

Mise en séparatif de la rue avec remplacement intégral du collecteur EU,

Reprise des branchements EU,

Rue Marcel Clavier

Rénovation du collecteur EU,

pour les eaux pluviales :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rue Prouharam

La refonte complète du réseau d'EP de la rue et bassin versant adjacent

La reprise des branchements EP

Rue Carnot / rue Gastellier

La création d'une collecteur EP stricte

La reprise des branchements EP

Rue des Lorinettes

La refonte complète du réseau d'EP de la rue

La reprise des branchements EP

L'étude et les travaux sont estimés à 2 935 135 € HT et peuvent faire l'objet d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES , CANALE)

- APPROUVE le projet de travaux de réhabilitation et de création de réseaux d'assainissement et des postes de refoulement à réaliser au titre de la 1ère tranche portant sur les voiries mentionnées ci-dessus.

- APPROUVE le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

- AUTORISE le Maire ou son représentant, dûment habilité, à solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Question n° 15

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE CREATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE POSTES DE REFOULEMENT-1ere TRANCHE

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé auprès du Conseil Général.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- APPROUVE le projet de travaux de réhabilitation et de création de réseaux d'assainissement et des postes de refoulement à réaliser au titre de la 1ère tranche portant sur les voiries mentionnées ci-dessus.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- APPROUVE le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général
- AUTORISE le Maire ou son représentant, dûment habilité, à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général

Question n° 16

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE CREATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE POSTES DE REFOULEMENT-1ere TRANCHE

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé auprès du Conseil Régional.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- APPROUVE le projet de travaux de réhabilitation et de création de réseaux d'assainissement et des postes de refoulement à réaliser au titre de la 1ère tranche portant sur les voiries mentionnées ci-dessus.
- APPROUVE le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional
- AUTORISE le Maire ou son représentant, dûment habilité, à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Régional.

Question n° 17

APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE LANCEMENT D'UNE ETUDE DE RECONVERSION ET DE PRE-PROGRAMMATION DU QUARTIER DES TEMPLIERS

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Le quartier de Templiers est un quartier pour une grande partie de logements sociaux a été construit dans les années 1950/1960. Aujourd'hui, la qualité du bâti laisse à désirer. En tout cas on sait bien que d'ici 20 ou 30 ans nous serons confrontés à un vrai problème de solidité de ces bâtiments. D'autre part, parce qu'il y avait une urgence à cette époque, les constructions ont été faites sans trop réfléchir à une bonne qualité d'urbanisme. Donc on se retrouve avec absence de cône de perspective, avec pour perspective des bâtiments et non une vue de la campagne, de la forêt ou une vallée. Il y a finalement une occupation du sol qui est à la fois très peu dense (14 % d'occupation du sol pour les bâtiments) et une mauvaise utilisation du domaine public pour des parcs, pour des jardins, pour des services publics. L'idée de cette convention avec l'Office Public de l'Habitat, c'est aussi l'autre opération, l'autre propriétaire foncier de ce quartier, c'est de réfléchir en amont à un projet pour ce quartier des Templiers. Un projet de ville qui permettrait de reconstruire la ville sur la ville, de profiter de la géothermie pour construire un éco-quartier, pour faire en sorte aussi d'intégrer dans la réflexion des terrains qui

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

sont inscrits dans le PLU à urbaniser. Ces terrains vides de toute construction aujourd'hui, permettraient de mettre en place des opérations tiroirs pour à la fois reloger les personnes qui sont aujourd'hui dans les logements sociaux pour qu'ensuite on puisse détruire certains logements et ensuite reconstruire sur les emplacements qui auront été détruits. Bref réfléchir à un nouveau quartier, un éco-quartier qui aurait davantage de mixité de l'habitat, davantage de mixité sociale qui répondent mieux aux exigences en matière d'urbanisme, en matière de développement durable, en matière de circulation voiture, piétonne et cycliste. Bref un beau projet de ville qui est aussi inscrit dans la réflexion au niveau du SCOT. Vous savez que nous menons des travaux au sein du syndicat pour l'élaboration du SCOT avec nos partenaires du bassin de territoire. Dans le cadre des objectifs d'augmentation de la population, qui sont des objectifs modérés parce qu'on veut maintenir l'équilibre de la population sur notre territoire. On souhaite que les augmentations de population puissent se faire dans les villes, à Coulommiers et dans les autres villes du territoire plutôt qu'un grignotage des terres agricoles et que puisse, à cette occasion là, être optimisé l'aménagement urbain de ces quartiers. Ce grand projet du quartier des Templiers fait partie des grands projets du SCOT.

Là nous vous demandons de valider la constitution d'un groupement de commande pour lancer une étude pour étudier à la fois les contraintes en matière de réseaux (assainissement, eau, électricité), en matière de qualité des sols, en matière d'hydrologie, en matière aussi de pollution, en matière de logement existant, c'est-à-dire un état des lieux du parc de logements sur ce quartier des possibilités financières économiques et fiscales sur les années qui viennent et donc une fois que ce projet sera établi par une assistance à maîtrise d'ouvrage, un cabinet d'études, à ce moment là, on rentrera dans une deuxième phase, c'est un appel à concours pour désigner un architecte urbaniste qui en fonction des contraintes qui seront déterminées, en fonction des clauses et du cahier des charges qui sera déterminé par le Cabinet d'études et par l'office public de l'Habitat, nous proposera un nouveau quartier dont la réalisation se ferait sur 10, 20, 30, 40 ans en tout cas le temps qu'il faudra mais au moins avec une ligne directrice claire, avec un projet clair qui puisse répondre à toutes les problématiques actuelles de ce quartier et puis aussi à toutes les problématique des habitants futurs de ce quartier.

M. THIERRY : M. le Maire, c'était très intéressant de vous écouter en ayant une vision à 20, 30, 40 ans. Vous devriez avoir la même vision pour la déviation de Coulommiers. On aurait peut être avancé.

M. RIESTER : Justement c'est pour cela que je vais mettre M. ÉBLÉ devant ses responsabilités et je voudrais que ce soit bien plus tôt parce que l'Etat est capable d'investir 30 millions d'euros pour que dans 4 ans il puisse y avoir une déviation pour le village de Béton Bazoches. Je ne comprends pas pourquoi le Conseil Général est incapable, alors que c'est prioritaire d'investir pour avoir une déviation à courts termes pour l'agglomération Columérienne.

M. THIERRY : Je pense que M. JACOB ne va pas être d'accord avec vous. Il préférera certainement la déviation à Béton-Bazoches.

M. RIESTER : Mais ce n'est pas les mêmes responsabilités, l'Etat assume ses responsabilités pour la déviation de Béton Bazoches puisque c'est sa compétence. En revanche le Conseil Général n'assume pas les siennes, alors que c'est sa compétence pour la RD 934.

M. THIERRY : C'est vous qui le dites Monsieur.

M. RIESTER : Oui c'est moi qui le dis. Deuxième couche.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Pour en revenir à la question n° 17

M. RIESTER : Vous n'avez pas fini de m'entendre là dessus.

M. THIERRY : Sur la déviation. J'en suis persuadé. Il y a un moment déjà qu'on vous entend sur le sujet.

M. RIESTER : Oui, mais comme cela ne bouge pas. On va appuyer un peu plus.

M. THIERRY : Simplement, on aurait aimé vous entendre auparavant. Curieusement, on vous entend maintenant.

M. RIESTER : Allez M. THIERRY, continuez.

M. THIERRY : Question n° 17, quand j'ai lu le projet de convention, on parle d'un M. Jean-Pierre domicilié 15 Avenue de la République. C'est M. AUBRY ? Oui. D'accord Merci.

M. RIESTER : Attendez, je n'ai pas compris.

M. THIERRY : Dans le projet de convention on parle de M. Jean-Pierre. Je ne savais pas qui était M. Jean-Pierre.

M. RIESTER : Mais qu'est-ce que c'est ? Ah, d'accord. Oui, c'est M. Jean-Pierre AUBRY. On a oublié le nom. Vous avez raison c'est important. Il faut le préciser vous avez raison.

M. THIERRY : C'est intéressant.

M. RIESTER : C'est très intéressant.

M. THIERRY : Il y avait un Juge Jean Pierre, ce n'est pas lui. Donc il s'agit bien de rechercher un assistant à une maîtrise d'ouvrage double Ville plus Office, visant à un marché de définition, si j'ai bien compris.

M. RIESTER : Pour l'instant, vous avez tout compris, comme quoi.

M. THIERRY : l'étude envisagée s'élèvera à la modique somme de 530 000 € que devra supporter pour moitié l'Office municipal de l'Habitat. Honoraires qui seront payées par les locataires des HLM. Pour ce projet à l'échelle urbaine, il nous semble que la définition claire et précise de ce que la commune souhaite était plutôt à prendre en charge par celle-ci. Ils travaillent bien à l'échelle d'un quartier. Nous pensons que la Commune doit maîtriser le développement de son territoire. Il est vrai qu'à Coulommiers au regard de sa Présidence mais de sa direction, l'Office n'est autre qu'un outil politique de la majorité municipale. Il ne s'agit pas seulement d'une reconversion du quartier des Templiers, mais aussi d'une urbanisation associée sur des emprises voisines, sur certainement des terres agricoles que vous défendiez. Parce que lorsque je lis l'objectif de cette convention, il s'agit bien de la reconversion du quartier et des emprises avoisinantes, soit une cinquantaine d'hectares quand même (500 000 m²) il faut le préciser. Une nouvelle fois ce soir, je pense qu'il faut reconnaître que M. Guy DRUT avait raison de vouloir réviser le Plan Local d'Urbanisme. En effet, avant de se lancer dans un projet à l'échelle d'un quartier, il serait souhaitable d'envisager une concertation

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

organisée avec les habitants du quartier et de la ville. On comprend que vos projets d'urbanisation veuillent prendre forme en faisant appel à un AMO, sans que l'idée propre ait été sérieusement concertée M. le Maire.

Sur le principe d'une étude de requalification urbaine du quartier du Theil, nous y sommes favorables, surtout si ceci pouvait être au préalable discuté avec les habitants. Pour ce qui est d'ouvrir à l'urbanisation de nouveaux espaces tel que cela est dit en parlant de 500 000 m², nous ne sommes pas d'accord. Nous nous abstenons donc pour cette raison.

M. RIESTER : Ce qui est formidable c'est l'air que vous prenez à chaque fois que vous dites quelque chose. Franchement, il faudrait qu'on vous filme et que vous regardiez la vidéo, je suis sûr que ça vous ferait évoluer positivement M. THIERRY.

M. THIERRY : Mais je vous ai vu filmé sur un marché en train de raconter des histoires à ces pauvres habitants, vous n'étiez pas crédible.

M. RIESTER : Ne prenez pas les habitants du territoire pour des imbéciles M. THIERRY. Croyez-moi, ils sont bien plus intelligents que vous pensez.

Deuxièmement, concernant la concertation, évidemment une des missions de cet agent d'assistance à maîtrise d'ouvrage ça sera d'organiser la concertation avec les habitants. Un projet de cette importance doit absolument contenir une concertation très importante avec la population. Quant au dernier point que vous avez dit concernant les terres qui sont actuellement non construites, non urbanisées, dans le PLU, elles figurent en terres à urbaniser dans le futur. On ne fait avec ce projet là que justement préparer le futur, avoir une vision globale de l'évolution et de l'urbanisation de ces terrains et d'un quartier qui mérite qu'on s'en occupe avant de se retrouver dans le mur. « Gouverner, c'est prévoir » et donc je pense effectivement que c'est tout l'intérêt et tout l'équipe pense que c'est tout l'intérêt de la ville, de ce quartier d'anticiper l'évolution future de ce quartier et de ce donner les moyens de le faire d'une façon la plus professionnelle possible.

Mme CANALE : C'est une remarque un peu plus terre à terre mais qui concerne le quartier des Templiers. En ces moments d'hiver, de mois de Novembre où la nuit tombe assez rapidement, assez tôt, j'ai constaté à plusieurs reprises justement en allant au centre commercial du Quartier des Templiers que l'éclairage public au niveau du centre commercial était vraiment très restreint. Ce qui fait que lorsque les commerçants baissent leur vitrine, il n'y a plus qu'un seul lampadaire qui éclaire la Place où il y a les commerçants. Je trouve qu'on a beaucoup parlé dans les conseils municipaux précédents de sécurité, mais avant tout cela la première des choses en matière de sécurité, c'est souvent l'éclairage. On a d'un côté le Lycée Jules Ferry qui nous fait « Versailles » tous les soirs pendant les vacances scolaires.

M. RIESTER : C'est vrai qu'il faudrait qu'on se rapproche de la Région pour leur dire qu'ils fassent un peu d'économie, c'est vrai.

Mme CANALE : L'église aussi..

M. RIESTER : Pour l'église c'est fait avec des diodes qui sont très peu consommatrices d'électricité. Vous pouvez être rassurée Mme CANALE.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme CANALE : La Région n'est pas forcément au courant de l'éclairage qui est pratiqué au Lycée Jules Ferry.

M. RIESTER : Vous pouvez les tenir au courant. On le fera de toute façon.

Mme CANALE : Je n'y manquerai pas. En tout cas, juste pour terminer, ce serait bien qu'il y ait un éclairage un petit peu plus important.

M. RIESTER : On va regarder, si c'est nécessaire on le fera bien volontiers.

Mme CANALE : Merci pour les habitants.

Mme SABATÉ : j'aurais besoin d'un point d'information sur l'étude que vous allez mettre en place. Je voudrais savoir concrètement, puisque vous prévoyez quelque chose à très long termes, comment cela allait se passer. C'est la destruction des barres les unes après les autres.

M. RIESTER : Justement, c'est tout l'objectif de l'étude. C'est pour voir dans le temps comment on peut progressivement renouveler un certains nombre de bâtiments et optimiser l'organisation urbaine du quartier pour le rendre plus agréable à vivre avec d'avantage de mixité de l'habitat, d'avantage de mixité sociale. Ça veut dire qu'il y a un certains nombre de bâtiment qui resteront à l'endroit où ils sont et puis d'autres qui seront détruits. Mais tout cela se fera progressivement parce qu'on ne veut pas que d'un seul coup arrivent des centaines ou des milliers d'habitants. Mais si on veut que progressivement le renouvellement urbain, la création de nouveaux bâtiments se fassent d'une façon organisée, d'une façon harmonieuse, d'une façon durable, il faut prévoir les différentes phases dans le temps et bien sûr ça sera en fonction des arrivées d'habitants, ça sera en fonction des possibilités financières de la ville et de l'Office Public de l'Habitat. Ça me permet de répondre en partie à ce qu'avait dit M. THIERRY. Comme l'Office Public de l'Habitat est le plus gros propriétaire foncier avec la Ville, sur ce territoire, c'est bien normal que l'Office soit très étroitement associé à la réflexion et donc au financement de cette réflexion. Donc, Mme SABATÉ c'est de réfléchir au quartier en termes de développement durable pour que ce soit un éco-quartier. On a la chance que le Syndicat pour la Géothermie qui est Présidé par M. Philippe de La Chapelle ait investi dans un nouveau forage au puits de géothermie. Profitons-en pour que ces nouveaux bâtiments, ce nouveau quartier renouvelé sur lui-même, puisse bénéficier des bienfaits de la géothermie. Mais encore faut-il se donner une vision aujourd'hui, de l'avenir de ce quartier. Ensuite progressivement dans le temps ça ce mettra en œuvre. Mais je ne peux pas vous dire quand exactement. On ne va pas tout raser d'un seul coup. Tout cela se fera progressivement, en pleine concertation avec la population de ce quartier.

Mme SABATÉ : Merci.

M. RIESTER : M. TRÉGOAT rapidement, synthétiquement.

M. TRÉGOAT : rapidement, synthétiquement, on ne peut pas aller plus vite que la musique. Je dirais Oui pour le éco-quartiers. Ça c'est un fait M. le Maire. Moi, ce qui m'embête un peu c'est de reprendre encore du terrain agricole d'une surface de 500 000 m². Ça fait quand même pas mal.

M. RIESTER : Mais on ne sait pas combien on va en prendre. C'est ce que M. THIERRY vous dit. Si vous écoutez ce que M. THIERRY vous dit vous n'avez pas fini.

M. TRÉGOAT : C'est marqué sur les documents que vous nous avez envoyés.

M. THIERRY : Je n'ai rien dit M. le Maire. C'est vous qui l'avez écrit.

M. RIESTER : C'est vous qui le dites. Non c'est le périmètre de l'étude. Ce qu'il faudrait c'est que vous essayez de comprendre ce qui est écrit. On peut très bien dire ce qui est écrit et puis le répéter, lire ce qui est écrit et puis le répéter, mais il faut essayer de le décrypter et le comprendre. Je vous explique à nouveau parce que manifestement vous n'avez pas compris. C'est le périmètre de l'étude qui prend en compte effectivement ces terrains là. Mais peut être que l'étude dira, ce que je souhaite, qu'il puisse y avoir une barrière naturelle entre les éventuelles habitations qui seront construites sur une partie de ces terres et le quartier du Theil par exemple. Donc ça veut dire qu'on ne prendra pas toutes les terres agricoles. Sur le périmètre du SCOT, il est évident qu'il vaut mieux qu'on puisse avoir un renouvellement urbain peut être une densification sur la ville de Coulommiers et peut être qu'on empiète un petit peu sur quelques terres agricoles qui sont en plein dans la ville au niveau de Coulommiers plutôt qu'on grignote un peu partout des terres agricoles dans toutes les villes et villages du bassin de vie. C'est pour ça qu'on a une réflexion au niveau du SCOT. C'est pour ça qu'on vous propose ce projet, mais bien évidemment qu'on ne prendra vraisemblablement pas tous les 50 hectares qui sont aujourd'hui en terres agricoles, voilà que ce soit bien clair.

M. TRÉGOAT : Ça m'amène à une autre question puisque on parle de réflexion du SCOT depuis le début de ce Conseil. En début de mandat, nous avons parlé beaucoup du quartier de Vaux. Aujourd'hui, est-ce qu'il y a une réflexion aussi que vous mettez en place sur le SCOT puisqu'au début de cette mandature, il y avait la remise en place du site de Vaux, du magasin qui est aujourd'hui, encore à l'abandon.

M. RIESTER : Quel magasin ?

M. TRÉGOAT : On va dire le centre commercial.

M. RIESTER : Ce n'est pas à l'abandon. Vous n'y êtes pas allé récemment.

M. TRÉGOAT : J'y habite.

M. RIESTER : Ce n'est pas à l'abandon. Je ne peux pas vous laisser dire ça.

M. TRÉGOAT : Je reviens sur mes paroles, si vous voulez entre guillemets. Il y a un D.A.B. (Distributeur Automatique de Billets) c'est un fait, mais est-ce qu'il y a une réflexion au niveau du SCOT parce qu'aujourd'hui dans le quartier de Vaux, il y a quand même eu des nouvelles constructions, il y a les 3 F. Qu'est-ce qu'il en est aujourd'hui ?

M. RIESTER : le quartier de Vaux n'a pas les mêmes menaces et les mêmes opportunités que le quartier des Templiers. Beaucoup de constructions ont été faites de façon postérieure au quartier des Templiers, ont été faites et intégrées en matière d'urbanisme de façon bien plus pertinente et optimale qu'au quartier des Templiers. Bien évidemment on se réserve la possibilité de réfléchir dans l'avenir à toutes les possibilités d'évolution du quartier de Vaux. Mais objectivement, ce n'est absolument pas les mêmes enjeux qu'au niveau du quartier des Templiers. En ce qui concerne le centre commercial et c'est pour ça que je me suis permis de réagir M. TRÉGOAT, ça a quand même bougé depuis quelques années. Ont été refaits les

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

abords, la Place Ile de France, l'allée piétonne, la Rotonde. On a fait en sorte qu'il puisse y avoir un boulanger, on a fait en sorte qu'il puisse y avoir une nouvelle pharmacie, vont s'installer une auto école et une pizzeria. Franchement ça change d'allure ce coin là. Avec demain la cantine scolaire qui sera à proximité, avec demain l'accueil péri scolaire au niveau de l'école Vaux Village. Tout ce coin là aura quand même bien bougé. Ça prouve bien qu'on s'occupe de Vaux aussi. Il restera un grand local dans la galerie marchande qui était avant le magasin TATOO, je parle sous le contrôle de Bernard FRÉMONT. Là on veut qu'il y ait une nouvelle enseigne qui soit mise. Franchement si on a un vendeur de pizzas, une auto école, un coiffeur, un boulanger, un bar tabac, un magasin ED qui répond beaucoup aux besoins des habitants de ce territoire, une belle pharmacie et demain un magasin à la place du magasin TATOO. Ça aura quand même de la gueule. On a refait tous les abords. Ça va quand même dans le bon sens. Reste qu'on regarde encore les quelques terrains qui restent à disposition à construction notamment sur le bout du quartier de Vaux qui appartiennent aujourd'hui à Réseaux Ferrés de France et qui sont dans le PLU réservés pour du service public, c'est-à-dire pour des bâtiments à vocation publique. On regardera ça avec attention. Mais sachez que Vaux est un quartier auquel on apporte toute l'attention qu'il mérite et en même temps, il n'y a pas du tout les mêmes enjeux en matières d'avenir, d'urbanisme, de développement urbain que le quartier des Templiers et les quelques terrains à urbaniser qui sont à proximité de ce quartier des Templiers de logements sociaux. Voilà M. TRÉGOAT une réponse la plus complète possible.

M. THIERRY : Mais évidemment le SCOT s'intéresse à tous les territoires définis, même au quartier de Vaux où à un moment vous vouliez faire passer une déviation que vous avez bien heureusement oubliée. Vous vous souvenez de ça ?

M. RIESTER : Non je ne me souviens pas.

M. THIERRY : Vous étiez trop jeune M. le Maire.

M. RIESTER : On ne va pas parler du passé. On va parler de l'avenir. Je sais que vous êtes le spécialiste du passé.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 5 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, M. TREGOAT)

- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de Coulommiers et l'Office Public de l'Habitat ayant pour objet le lancement d'une étude de reconversion et pré-programmation du quartier des Templiers

Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et de lui donner délégation pour exécuter, au nom de la commune, les dispositions qui y sont prévues,

- Autorise le Maire à signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui sera conclu dans ce cadre, et à prendre tous les actes nécessaires à sa bonne exécution.

Question n° 18

FIXATION DU TAUX DE TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous vous proposons ce soir de voter un taux à cette nouvelle taxe d'aménagement communale.

Cette taxe est amenée dans le cadre de la simplification de la fiscalité mais aussi dans un objectif de diminution des frais de recouvrement, à remplacer les taxes suivantes :

La Taxe Locale d'Équipement-TLE

La Taxe Complémentaire à la TLE en région Ile de France

La Taxe Départementale pour le Financement des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (comme vous le savez un bureau de la CAUE est installé à Coulommiers)

La Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles

La Taxe Spéciale d'Équipement du Département de la Savoie (pour laquelle nous ne sommes pas concernés)

La Participation pour Aménagement d'Ensemble

La Taxe d'Aménagement finance les actions et opérations contribuant à la réalisation d'objectifs tels que :

Une utilisation économe de l'espace

La gestion des espaces naturels

La diversité des fonctions urbaines

La satisfaction des besoins en équipements publics

Le fonctionnement des CAUE

Elle s'applique de plein droit aux communautés qui sont dotées d'un PLU et les taux communs sont compris entre 1 à 5% de la TLE actuelle. Bien entendu, elle est révisable annuellement.

Elle repose sur une assiette qui est définie par un calcul de surfaces sensiblement équivalent à la valeur locative cadastrale (je ne vais pas vous le détailler) multipliée par valeur qui est de 748 € en Ile de France et enfin multipliée par un taux que nous vous proposons de voter ce soir.

Avant même de vous avoir proposé ce taux, nous avons fait « plancher » les services fiscaux départementaux pour essayer de nous tenir au plus près au montant collecté chaque année par la commune par cette TLE. L'idée c'était de ne pas faire supporter des frais supplémentaires. Globalement les services fiscaux nous ont rendu leur copie et il se trouve que si nous appliquons un taux de 3 %, nous allons rester dans une enveloppe étale de recettes fiscales vis-à-vis de cette taxe. C'est un petit peu délicat d'autant qu'elle s'applique une seule fois au moment de la construction. Globalement, en observant depuis plusieurs années la recette, on se rend compte qu'en appliquant un taux de 3 %, on reste sensiblement dans les mêmes valeurs de recette pour la commune.

C'est pourquoi nous vous proposons de voter un taux à 3 %.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE)

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Institue sur l'ensemble du territoire communal la Taxe d'Aménagement au taux de 3%

Question n° 19

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LEGEAY expose le projet de délibération.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de réaliser :

une promotion au grade de rédacteur chef d'un agent qui a vu ses fonctions évoluer ;
d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe d'un adjoint technique principal de 2ème classe ;
la nomination d'adjoints d'animation dont le temps de travail a évolué ;
certaines régularisations de postes laissés libres par des agents promus, ou inutilisés dans le cadre de recrutements.

Je vous rappelle pour mémoire que quand on recrute, on prévoit plusieurs grades et on enlève ceux qui ne servent à rien après avoir fait notre choix.

Ensuite quand on avance de grade un agent, il y a un laps de temps où nous avons le grade de base et le grade d'avancement au tableau des effectifs et lorsque l'on a fait l'avancement, on enlève le grade de base, ce qui vous donne le tableau que vous avez en annexe.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- décide de modifier le tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus.

Question n° 20

PERSONNEL COMMUNAL - RISQUES STATUTAIRES - ASSURANCE GROUPE

M. LEGEAY expose le projet de délibération.

En résumé, il s'agit de donner l'autorisation au Centre Départemental de Gestion de passer un contrat avec une compagnie d'assurances et à notre nom pour les risques statutaires de décès, d'accident du travail et de maladies professionnelles.

Mme CANALE : J'aimerais savoir si le personnel a été consulté pour ça.

M. LEGEAY : ça passe en Comité Technique Paritaire ;

M. RIESTER : Donc c'est concerté à ce moment là.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

Décide :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- de charger le Centre de Gestion de Seine et Marne de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée,

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à effet du 1er janvier 2013

Régime du contrat : capitalisation

- d'autoriser le Maire à signer les conventions en résultant.

Question n° 21

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR LA CRÉATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE A COULOMMIERS

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Au vu de l'accroissement constant du nombre de licenciés des clubs associatifs columériens et des difficultés rencontrées par le Service Jeunesse et Sports dans la gestion des terrains sportifs, particulièrement pendant la période hivernale, la Ville de Coulommiers envisage d'engager la réalisation d'un terrain en gazon synthétique dans le Parc des Sports, en remplacement d'un terrain engazonné.

Il permettrait d'offrir de meilleures conditions d'entraînement et de compétition aux clubs sportifs tout comme aux publics scolaires, en garantissant une utilisation constante toute l'année, quelles que soient les intempéries.

Par son revêtement en fibres synthétiques, ce terrain présentera également un coût d'entretien annuel moindre qu'un terrain engazonné et limitera les risques de dégradation et de détérioration du sol.

Ce nouveau procédé répond aussi aux impératifs du développement durable, ne nécessitant aucun arrosage ni aucune utilisation de produits phytosanitaires.

Ce projet a déjà fait l'objet de demandes de subventions auprès :

du Conseil Général à hauteur de 148 000 €,

de la Fédération Française de Football, au titre du programme national de réalisation des grands terrains synthétiques, à hauteur de 100 000 €,

du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport), à hauteur de 115 000 €.

C'est pour cela et en complément que je vous demande d'autoriser le maire à solliciter également une subvention au taux le plus élevé auprès de la Région Ile-de-France.

M. RIESTER : J'ajoute évidemment que vu le prix de l'investissement, d'un million d'euros, on ne peut dans ce contexte d'argent public rare s'engager dans un tel investissement que si nous avons un taux maximum de subvention de l'ordre de 70 % à 80 %. C'est la raison pour laquelle nous faisons toutes les demandes de subventions. Si nous n'avons pas toutes les subventions, évidemment nous devrions repousser cet investissement à un moment qui sera plus adapté pour les finances publiques. Reste que cela a de grands avantages pour les clubs (je

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

pense au foot, je pense au rugby) mais aussi aux scolaires puisque ça permet de faire toutes les animations d'après midi, tous les sports de journée pour les scolaires alors qu'aujourd'hui, évidemment les terrains sont réservés pour les clubs dans la journée. Je crois que ce serait vraiment un équipement très utile pour les jeunes et moins jeunes mais à condition qu'on puisse avoir le maximum de subvention parce que sinon ce serait un investissement trop important.

M. TRÉGOAT : Merci M. le Maire. Vu le prix, je pense, enfin vous pourrez nous aiguiller là-dessus, que c'est donc par rapport au terrain que c'est un tablier mixte parce que vu le prix du terrain si c'est un tablier prévu que pour le football, c'est une taille de 60 mm. Si vous prévoyez un tablier avec une taille de 60 mm il n'y a que pour le football que vous pourrez l'utiliser. Sachant que si vous prévoyez un tablier mixte, d'une hauteur de 70 à 80 mm, là vous pourrez utiliser ce terrain pour plusieurs utilisations que ce soit football, voire rugby. Comme vous le savez, après il y a un entretien toutes les 150 heures d'utilisation mais tout dépend si vous avez prévu une utilisation d'un terrain mixte. Vous avez prévu ?

M. RIESTER : C'est bon M. TRÉGOAT ? C'était votre question ?

M. TRÉGOAT : C'était ma question. Juste une autre question en parallèle au niveau de la mise en place, puisque bon il y a une demande de subvention, Est-ce qu'en parallèle au niveau de la construction de ce terrain, puisque que comme vous le savez il va y avoir dans l'utilisation s'il y a une pluie normale de 4 cm par rapport à ce genre de terrain, il y a 500 m³ qui vont tomber. Est-ce qu'il est prévu un bassin de récupération d'eau de pluie ? Etant donné que nous serons dans le Parc des Capucins. Il serait intéressant de prévoir un bassin de récupération, sachant que par heure, il va tomber 500 m³, mais par 4 cm en moyenne. S'il y avait un bassin de récupération d'eau de pluie cela permettrait de faire l'arrosage.

Mme DELOISY : Je vais parler sous le contrôle de Bernard qui complètera si nécessaire. Déjà, sur le terrain, l'idée c'est qu'effectivement, qu'il soit homologable pour le foot, mais au niveau des entraînements le foot et le rugby puissent s'entraîner sur le terrain, donc il y aura adaptation effectivement par rapport à ça. Ensuite dans la réalisation de ce terrain, il y a aussi tout le travail en dessous le terrain synthétique, il y aura un drainage de tout l'emplacement pour permettre une meilleure absorption au niveau des eaux.

M. RIESTER : Et donc ça sera regardé de près. C'est une bonne remarque M. TRÉGOAT.

M. TRÉGOAT : J'ai pris contact avec M. Jérôme ESCRIBANO qui est Directeur d'un parc. Je pourrait vous donner ses coordonnées. Il a fait quatre ou cinq parcs.

M. RIESTER : vous donnerez ses coordonnées à Mme DELOISY à part. Merci.

M. TRÉGOAT : Avec plaisir.

Mme CANALE : Juste une petite question : ce terrain sera-t'il clos ou est-ce qu'il sera en accès libre.

Mme DELOISY : Il sera clos.

Mme CANALE : Cela m'amène à une petite réflexion par rapport à l'offre sportive en accès libre. Même si elle demeure importante à Coulommiers, il y a quand même le mur d'escalade qui a disparu.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Malheureusement.

Mme CANALE : D'après la dernière commission, va peut-être être mis en place à l'intérieur du gymnase ce qui fera qu'il ne sera plus en accès libre.

M. RIESTER : Mais il sera à l'abri. Il y a du pour et du contre.

Mme CANALE : Là, il sera clos.

Mme DELOISY : Pour une mesure de sécurité effectivement. Pour permettre de limiter tous les dangers de détérioration aussi bien des jeunes

M. RIESTER : Ou des moins jeunes.

Mme DELOISY : ou des moins jeunes et parfois aussi des chiens. Parce que comme vous le savez. Il y a encore des personnes qui lâchent leurs chiens. Par contre elle n'est pas envisagée à deux mètres de hauteur. C'est une clôture comme à l'heure actuelle, à 1,10 m.

Mme CANALE : J'en profite Mme DELOISY que vous ayez la parole, pour vous demander un petit peu l'état d'avancement du nouveau skate parc, si c'est possible.

Mme DELOISY : Il est en cours de réalisation. Tout a été retiré et il va être mis en place dans les jours qui viennent.

M. THIERRY : Déjà M. le Maire si la couverture est mixte, il ne faudra pas être gay pour pouvoir aller s'amuser sur le terrain.

M. RIESTER : je ne comprends pas votre allusion.

M. THIERRY : Non, moi non plus.

M. RIESTER : Très haut niveau Monsieur. Je crois que vous gagnez en ... allez-y

M. THIERRY : Il faut bien que je pose ma question M. le Maire.

M. RIESTER : Allez-y

M. THIERRY : Ce terrain qui semble présenter énormément d'avantages, je me souviens quand même que notre collègue M. THEVENOT avait voté contre cette proposition. Vous nous avez expliqué les avantages, mais quels sont les inconvénients ? Je pense que M. THEVENOT avait étudié le sujet et avait de bonnes raisons pour voter contre.

M. RIESTER : Je vais vous répondre c'était le prix. Cela représente un investissement important alors que nous avons de belles installations sportives. Si on ne peut pas avoir de nombreuses subventions, c'est vrai qu'on sera obligé de reporter l'investissement. En revanche si on a les 70 % à 80 % de subvention, ce que l'on peut atteindre avec toutes les demandes de subventions qu'on a faites, à ce moment là on fera la réalisation de cet équipement, mais je partage le point de vue de M. THEVENOT, c'est vrai qu'investir 1 million d'euros dans un nouveau terrain, c'est beaucoup pour les finances de Coulommiers. Maintenant s'il y a des partenaires qui peuvent nous aider à financer cet équipement à ce moment là on réalisera cet équipement.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 31 voix pour, 1 contre (Mme SABATÉ),

Demande une subvention au taux le plus élevé pour la réalisation d'un terrain synthétique, Autorise le Maire à solliciter cette subvention auprès de la Région Ile-de-France.

Question n° 22

RECENSEMENT DE LA VOIRIE CLASSEE DANS LE DOMAINE COMMUNAL AU 1er JANVIER 2011

M. FRÉMONT expose le projet de délibération.

Par courrier en date du 22 septembre dernier, le Préfet de Seine et Marne nous a sollicités en vue d'obtenir le recensement de la voirie classée dans le domaine communal au 1er janvier 2011.

Ces données permettent de calculer le montant des dotations perçues par les communes et compte tenu des voiries nouvellement intégrées dans le domaine communal, il convient d'approuver ce nouveau linéaire en conseil municipal.

Les voiries concernées sont les suivantes :

Rue de la Duchesse de Longueville 210 ml

Rue Yvette Troispoux 460 ml

Rue Guy Môquet 290 ml

Rue Mansart 220 ml

Rue Raymond Morel 200ml

Route de Maupertuis (Côte de Montapeine) 1100 ml

La longueur totale de la voirie passe de 60 055 ml au lieu de 57 575 ml.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

Dit que 2480 ml de voirie ont été intégrés dans le domaine communal ce qui porte la longueur totale de la voirie à 60 055 ml au lieu de 57 575 ml.

Question n° 23

CONVENTION CADRE D'OCCUPATION PAR FRANCE TELECOM DES OUVRAGES DE GENIE CIVIL DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE LA VILLE DE COULOMMIERS.

M. FRÉMONT expose le projet de délibération.

La ville dispose d'infrastructures de communications électroniques passées sous les domaines publics routiers et non routiers.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle souhaite permettre l'accès des occupants à ces installations dans le respect des dispositions prévues par l'article L 45-1 et suivants du Code des Postes et des Télécommunications électroniques.

Il est proposé au maire de signer une convention fixant les conditions et modalités selon lesquelles l'opérateur pourra utiliser les installations de communications électroniques de la ville pour y implanter et maintenir des équipements de télécommunications.

Dans ces conditions il a été nécessaire de fixer une redevance d'occupation établie à 1€ du mètre linéaire.

Les voiries concernées à ce jour par la perception de la redevance sont :

La rue des Longs Sillons 169€

La rue de Montigny 619€

La rue du Clos Guignot 618 €

La rue de l'Orgeval 754 €

La rue Maurice Sujet 724€

Soit 2 884 € annuel

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

approuve la convention cadre d'occupation de France Télécom des ouvrages de génie civil de communications électroniques de la ville de Coulommiers
fixe le prix de la redevance annuelle à 1€ du mètre linéaire

- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention cadre ainsi que les conventions particulières qui en découleront.

Question n° 24

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE LA COMMUNE DE COULOMMIERS

M. FRÉMONT expose le projet de délibération.

La ville de Coulommiers et ERDF souhaitent continuer à cofinancer des travaux réalisés sur le territoire de la commune et conviennent que ces travaux, dont le fait générateur reste l'amélioration esthétique des ouvrages, permettront également une amélioration substantielle de la qualité de la fourniture et de la sécurisation des ouvrages de la concession.

Par cet avenant, la ville de Coulommiers souhaite que ERDF soit le maître d'ouvrage des travaux réalisés dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de concession.

L'objet de cet avenant est donc d'apporter les modifications nécessaires à l'article 8 du cahier des charges ainsi qu'à l'article 3 de son annexe 1.

Avant le 30 novembre de chaque année, la ville de Coulommiers devra présenter à ERDF le programme de travaux de l'année à venir.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La participation financière inscrite au budget sera égale à 60 % du coût hors TVA des travaux. Elle donnera lieu à facturation par le concessionnaire après achèvement de chaque chantier ou tranche de chantier individualisée dans le programme annuel de travaux convenu entre les parties.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

Approuve l'avenant n°1 à la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique,

Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

Question n° 25

CESSION D'UN TERRAIN A LA SCI MAJU

M. FRÉMONT expose le projet de délibération.

Messieurs VIET et GALINIER, représentant la SCI MAJU souhaitent acquérir la parcelle de 4 000m² jouxtant la parcelle acquise récemment en zone industrielle à Coulommiers au prix de 68 euros HT le m² représentant la somme de 272 000 € HT

Le projet consiste en l'ouverture de commerces et activités complémentaires à ce qui existe en centre ville.

Il s'agit de commerces. Il y aurait dans les prévisions un centre de vision optique, il y aurait un restaurant, un magasin de surgelés, un magasin de meuble, un magasin de puériculture et de la location de matériel orthopédique disons dans le cadre paramédicale.

M. THIERRY : Il est dit «Le projet consiste en l'ouverture de commerces et activités complémentaires à ce qui existe en centre ville » Des opticiens, il y en a en centre ville.

M. FRÉMONT : Il s'agit d'un centre de vision optique qui ne correspond pas exactement à un opticien, c'est-à-dire que quand les personnes ont des problèmes spécifiques c'est un centre de vision mais qui n'est pas un magasin d'optique traditionnel.

M. RIESTER : Il y a des équipements complémentaires à un magasin d'optique traditionnel. Il y a une partie de diagnostic. Ce qui est autorisé maintenant et ce n'est pas un mal parce que vu l'engorgement des ophtalmo ce n'est pas un mal.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES , CANALE)

Vend 4000 m² sur la parcelle cadastrée section ZA 113p lot B(voir plan ci-joint) au prix de 68 euros HT le m², en zone industrielle à Coulommiers, représentant ainsi la somme de 272 000 € HT

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Autorise le Maire ou son 1er adjoint à signer l'acte de vente et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par Maître Latrille, notaire à Coulommiers.

Question n° 26

APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Dans le cadre de l'évolution du fonctionnement de la bibliothèque, on a retravaillé un nouveau règlement intérieur avec des modifications puisque le précédent datait de 2004. Vous l'aviez en pièce jointe au dossier du conseil municipal.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE d'adopter le nouveau règlement intérieur modifié joint à la délibération.

Question n° 27

MISE EN PLACE D'UNE CHARTE MULTIMEDIA- BIBIOTHEQUE MUNICIPALE

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Toujours dans le cadre du fonctionnement de la bibliothèque, différents documents ont été élaborés, dont la charte multimédia qui doit passer en Conseil Municipal. Elle définit l'usage des outils informatiques mis à la disposition des usagers.

Il y a deux autres documents qui ont été élaborés mais qui ne nécessitaient pas un vote au Conseil Municipal, c'était la fiche d'inscription à la Bibliothèque et puis il y avait aussi l'autorisation parentale en vue de l'utilisation des différents postes informatiques.

M. TRÉGOAT : C'était juste au niveau de l'utilisation des postes multimédia. Il y a deux postes c'est ça ?

Mme MAASSEN : Il y a 6 postes (3 dans la section adulte et 3 dans la section jeunesse).

M. TRÉGOAT : Au niveau de la section jeunesse, quand on voit le samedi il y a souvent de l'attente.

Mme MAASSEN : En sachant qu'un enfant de moins de dix ans doit être accompagné d'un parent et en sachant qu'un maximum de temps passé devant un ordinateur est d'une heure. Les équipes ne m'ont pas fait remonter de souci au niveau de l'utilisation. Tout se passe bien.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE d'adopter la mise en place d'une charte multimédia jointe à la délibération.

Question n° 28

OUVERTURE DES DONNEES PUBLIQUES SUR DATA.GOUV.FR

M. RIESTER expose le projet de délibération.

A été mise en place depuis maintenant plusieurs mois une mission interministérielle directement rattachée au Premier Ministre concernant l'ouverture des données publiques. C'était une des préconisations d'un rapport que j'avais eu l'honneur de remettre au Ministre de la réforme de l'Etat en Février 2010. Ce point du rapport vise à mettre à disposition toutes les données produites par l'Etat, les administrations d'Etat et les collectivités territoriales au public. Les mettre à disposition sur Internet d'une façon libre, ouverte et gratuite. Ce qui me permet à la fois de la transparence. On sait bien que c'est la transparence qui permet de ressouder le lien de confiance entre les élus et les citoyens. Ça permet de faire de l'évaluation de politique publique et on sait bien que là aussi c'est un moyen de ressouder le lien de confiance entre les élus et les citoyens et en même temps ça permet d'avoir une meilleure optimisation, une meilleure performance des services publics. Troisièmement, ça permet de développer aussi des services sans que ça soit l'Etat ou les collectivités locales qui investissent sur ces nouveaux services numériques. Que ce soit des associations ou des entreprises "start up" du numériques qui proposent des nouveaux services innovants avec derrière de la création d'emploi, de la création de richesse, de la prestation de service sans investissement public ce qui est évidemment une très bonne chose.

Cette mise à disposition de données publiques a été assez déjà initiée dans un certain nombre de pays, je pense aux Etats Unies, je pense en Grande Bretagne. Aujourd'hui la France souhaite s'inscrire dans cette démarche moderne et en tant qu'un des rédacteurs de ce rapport à l'époque, je pense que c'est une bonne chose que la Ville de Coulommiers soit pionnière dans ce domaine en étant présente sur le site « data.gouv.fr ». Il y a un certain nombre de collectivités territoriales, Départements ou communes qui sont déjà dans une démarche de mise à disposition de données publiques, mais qui sont dans une démarche unilatérale, avec des plateformes qui sont dédiées à la mise à disposition de leurs données publiques, ce qui est déjà très bien et c'est une démarche déjà formidable. Là l'idée c'est que plus les données publiques sont sur la même plateforme, sur le même site, plus on pourra faire des comparaisons opportunes, plus on pourra donner la possibilité aux citoyens d'avoir un regard le plus pertinent possible sur la réalité des résultats politiques qui sont donnés pour chaque collectivité territoriales. Donc, il y a quelques villes, dont Coulommiers qui seront les premières à être présentes sur le site « data.gouv.fr » avec un jeu de données publiques qui sera déjà mis sur Internet et progressivement, on mettra toutes les données qui sont produites par la ville de Coulommiers, ça va du nombre de naissances, du nombre de mariages, les horaires d'ouverture des différents services publics, le budget le compte administratif, la dette. Bref tout ce qui est données comptables, financières, d'activité, des services de la ville seront mises à disposition du public pour être observées gratuitement, dans des formats qui pourront être réutilisés librement et au plus grand bénéfice de toutes celles et ceux qui utiliseront ces données.

M. THIERRY : Oui, M. le Maire. Je suis l'homme du passé, mais je pense qu'il faut effectivement vivre avec son temps. Je trouve ça très bien. Je voudrais savoir si les documents viendront en doublon avec le site internet de la ville.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Oui. Aujourd'hui, sur le site de la ville, il n'y a pas toutes les données publiques. Mais ce n'est pas du tout le même type d'approche. L'approche de la mise à disposition des données publiques sur le site data.gouv.fr sont des données brutes qui doivent être ensuite digérées, décryptées et éventuellement mises en pages. Alors que les données qui sont mises sur le site internet de la ville sont des données très accessibles, très adaptées à une consommation directe et facile alors que sur data.gouv.fr ce seront des données brutes qui mériteront d'être traitées derrière.

M. THIERRY : Par exemple je peux trouver le nombre de chômeurs pour pouvoir sur quelques années, comparer l'évolution ou la diminution j'espère.

M. RIESTER : Exactement. Ça ce ne sont pas des données qui sont produites par la ville de Coulommiers mais par le Pôle Emploi. Dans l'avenir, la volonté du Gouvernement c'est que toutes les données publiques de toutes les administrations de l'Etat soient disponibles gratuitement, librement et sous des formats ouverts.

M. THIERRY : C'est très bien parce que cela fait plusieurs années....

M. RIESTER : Mais on vous l'a déjà dit. On vous a déjà fait lors d'un conseil municipal, parce que je connais déjà votre question

M. THIERRY : Non je n'ai pas de question, c'est simplement que la réponse que vous m'avez apportée ce n'est pas une réponse véritablement chiffrée.

M. RIESTER : C'était une réponse totalement chiffrée.

M. THIERRY : Non ce n'était pas chiffré.

M. RIESTER : Si c'était totalement chiffré.

M. THIERRY : Bon je ne dit plus rien alors.

M. RIESTER : Si vous dites des choses qui ne sont pas la vérité, il ne faut pas les dire.

M. THIERRY : Je maintiens que ce n'était pas chiffré.

M. RIESTER : Moi, je maintiens que c'était chiffré. On pourra regarder dans le compte rendu. C'est vrai que plusieurs fois, j'avais oublié de revenir vous donner ces informations là, je le reconnais bien volontiers, mais quand je vous les ai données, elles étaient totalement chiffrées.

M. THIERRY : On ne doit pas avoir vu le même document. Vous devez avoir un document spécial M. RIESTER.

M. RIESTER : Non c'était totalement chiffré M. THIERRY.

Mme SABATÉ : Simplement je voulais vous poser une question à ce sujet. Je trouve que c'est une excellente idée. Je me pose la question simplement si la base de données qui va recensée toutes ces informations sera une plate forme accessible. Parce que l'on fait des recherches par exemple sur Légifrance, c'est un peu le bazar, on a du mal à s'y retrouver. Donc, si on peut anticiper en prévoyant des accessibilités accrues, ce serait bien pour tout le monde.

M. RIESTER : C'est tout l'objectif de ce site c'est vraiment libre, sous des formats ouverts et gratuits. Donc, il y a possibilité pour tout le monde d'avoir un accès très facile à ces données là. Le seul point, comme je le disais tout à l'heure, pour qu'elles soient vraiment très facilement intégrables et compréhensibles, il faudra un traitement des données pour les mettre en perspective. Mais leur accès sera libre, ouvert dans un format inter opérable etc...

Mme SABATÉ : PDF j'imagine.

M. RIESTER : PDF Non, ce n'est pas du tout utilisable. PDF c'est une photographie et on ne peut pas retraiter l'information, alors que là ce sera vraiment plutôt sous forme de tableur. Ou de base de données. N'hésitez pas si vous voulez les consulter, à vous rapprocher des services de la ville qui ne manqueront pas de vous renseigner.

Mme SABATÉ : D'accord. Merci.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Autorise le Maire à mettre des données publiques de la commune sur la plateforme « data.gouv.fr »

Question n° 29

CESSION DE L'IMMEUBLE CADASTRE AW 80 SIS 5 IMPASSE BOULOGNE A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE COULOMMIERS

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

La ville de Coulommiers est propriétaire d'un immeuble impasse Boulogne élevé sur 3 niveaux d'une surface de 50m². Elle a donné en bail à réhabilitation à l'OPHLM en 1997 cet ensemble et souhaite aujourd'hui lui céder afin d'ouvrir un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S.) qui serait géré par l'Office Public de l'Habitat.

En effet, les réflexions issues des groupes de travail constitués dans le cadre du CLSPD ont mis en avant un besoin de logement d'urgence.

Une telle structure pourrait servir de support pour développer un vrai travail en réseau autour de l'accueil d'urgence des familles comme des plus jeunes.

Compte tenu des travaux réalisés par l'OPH, il est proposé un prix de cession de 100 000 €.

A noter que l'estimation du service des Domaines est de 110 000 €.

M. THIERRY : Passer un bien entre la commune et l'office on fait appel à un notaire. Je ne comprends pas qu'on ne puisse pas faire un acte administratif.

M. RIESTER : C'est plus rapide et c'est plus précis et officiel.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Accepte de résilier de manière amiable le bail à réhabilitation signé en date du 20 juin 1997 pour une durée de 99 ans ;
- Vend l'immeuble cadastré AW80 sis 5 impasse Boulogne pour un prix de 100 000€ ;
- Autorise le Maire ou son 1er adjoint à signer l'acte de vente et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par l'étude de Maîtres VIGNER GRAELING, notaires à Coulommiers.

Question n° 30

RESPONSABILITE CIVILE DE LA COMMUNE – INDEMNISATION DEGATS CAUSES SUR UN VEHICULE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Certains sinistres occasionnant des dégradations sur des biens appartenant à des tiers peuvent engager la responsabilité de la commune.

Lorsque les sinistres sont d'un montant supérieur à la franchise du contrat d'assurance de la commune, l'assureur de la commune procède à leur règlement.

Lorsque les sinistres sont d'un montant inférieur à celui de la franchise du contrat d'assurance de la commune, qui est de 850 euros pour 2011, ils ne sont pas pris en charge par celle-ci. Il incombe donc à la commune de rembourser elle-même le montant des réparations.

La responsabilité de la commune étant engagée de façon certaine, le remboursement des dommages est demandé à la commune.

Vous trouverez ci-après l'état correspondant au titre du quatrième trimestre 2011.

Date du sinistre	Nom du Tiers	Objet du sinistre	Montant du remboursement	Bénéficiaire
7 Octobre 2011	Mme Silva Reis Alexandra	Projection de cailloux sur la lunette arrière de son véhicule	604,87 euros	MAAF Assurances

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- décide de procéder au remboursement des dégradations indiquées sur le tableau ci-après :

Date du sinistre	Nom du Tiers	Objet du sinistre	Montant du remboursement	Bénéficiaire
7 Octobre 2011	Mme Silva Reis Alexandra	Projection de cailloux sur la lunette arrière de son véhicule	604,87 euros	MAAF Assurances

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- dit que les écritures correspondantes seront imputées au compte FIN 020/678 SIN,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir à cette fin.

Question n° 31

AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE TITRES LEGS TROQUETS

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Selon les dispositions du legs de Mademoiselle Germaine Troquet, le conseil municipal doit attribuer chaque année une bourse d'étude à une jeune fille du lycée de Coulommiers.

Les fonds du legs ont été placés sur des obligations actuarielles du Trésor, et les revenus servent à l'attribution de bourses.

Des coupons OAT à 6,5% ont été amortis en 2011 et remboursés pour un montant de 5 478€

Il est proposé de réinvestir cette somme en OAT au taux de 3% au plus près de la somme remboursée, lors de l'adjudication qui se fera au cours connu de décembre 2011.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- approuve le emploi de ces obligations par souscription de nouvelles OAT au taux de 3% au plus près de la somme remboursée, lors de l'adjudication qui se fera au cours connu de décembre 2011.

Question n° 32

ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET VILLE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Le Trésorier Principal demande l'admission en non-valeur de 5 créances municipales pour un montant total de 810,99 euros. Le Trésorier, bien qu'ayant fait toutes les diligences pour obtenir le paiement des sommes dues, est dans l'impossibilité de récupérer ces créances car soit les oppositions à tiers détenteurs ont été inopérantes, soit les créances en cause sont inférieures au seuil des poursuites (30 euros, décret du 15 novembre 2005). Il est donc demandé au Conseil Municipal de les admettre en produits irrécouvrables et d'en faire supporter la charge sur le budget communal.

Ces créances correspondent à :

Un droit de voirie octobre 2005 pour 81,49 €

Une occupation du domaine public -terrasses- octobre 2006 pour 117,50 €

Un droit de voirie novembre 2007 pour 110,00 €

Un droit de voirie novembre 2007 pour 66,00 €

Une occupation du domaine public novembre 2009 pour 436,00 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Autorise l'admission en produits irrécouvrables, par l'imputation au compte 654, des créances correspondant aux titres dont la liste est établie ci-dessus pour un montant total de 810,99 euros.

Question n° 33

AVANCE SUR SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012-AMICALE DU PERSONNEL

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Le vote du budget de l'exercice 2012 se fera début février et pour ne pas pénaliser le fonctionnement de certaines associations, notamment celles qui emploient du personnel, ou versent des primes dans le cadre de l'attribution de médailles du travail ou de départs à la retraite, il est demandé au conseil municipal de voter une avance sur subvention à l'amicale du personnel pour un montant de 15.000 €.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- autorise le Maire à verser une avance sur subvention à l'association désignée ci-dessus.

Question n° 34

AVANCE SUR SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012-CCAS.

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Le vote du budget de l'exercice 2012 aura lieu début février et pour ne pas pénaliser le fonctionnement de certaines associations, notamment celles qui emploient du personnel, il est demandé au conseil municipal de voter une avance sur subvention au CCAS pour un montant de 50.000 €.

M RIESTER, Président du CCAS ne prend pas part au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- autorise le Maire à verser une avance sur subvention à l'association désignée ci-dessus.

Question n° 35

AVANCE SUR SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012-ACVL (Association Coulommiers Vacances Loisirs)

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Le vote du budget de l'exercice 2012 interviendra début février et pour ne pas pénaliser le fonctionnement de certaines associations, notamment celles qui emploient du personnel, il est demandé au conseil municipal de voter une avance sur subvention à l'ACVL pour un montant de 60 000 €.

Mme MOTOT présidente de l'ACVL ne prend pas part au vote.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

-autorise le Maire à verser l'avance sur subvention à l'ACVL pour un montant de 60 000 €.

Question n° 36

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2011: COMPLEMENT A LA LISTE DU 10 FEVRIER 2011

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Le 10 février dernier, le tableau des subventions pour l'année 2011 a été arrêté mais il convient d'apporter un complément à cette liste à savoir :

38 000 euros à l'UCIE (l'association de l'Union des Commerçants Industriels et Entrepreneurs) afin de :

soutenir les commerçants dans le cadre de l'installation de structures gonflables sous la halle aux fromages pendant les fêtes de fin d'année.

Reverser la subvention perçue par la ville de Coulommiers au titre de la 1ère tranche du FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) pour 16 000€

Par ailleurs, conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, une convention d'objectifs et de moyens sera établie entre la commune et cette association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

M. TRÉGOAT : J'aimerais bien que vous portiez à notre connaissance le contenu de la convention d'objectifs parce que rien ici n'est précisé.

M. RIESTER : On vous la fera passer.

M. TRÉGOAT : Vous expliquez ok, mais nous n'avons rien.

M. RIESTER : C'est un travail qui se fait d'habitude en commission. Mais on vous la fera passer si vous ne faites pas partie de cette commission là.

M. TRÉGOAT : D'accord Merci.

M. THIERRY : Comme chaque année, on peut se dire qu'on pourrait aider les commerçants et les habitants autrement et donc surtout en période de crise. Je voudrais souligner qu'il nous paraîtrait plus juste et plus social de consacrer à attribuer des bons d'achat chez les commerçants de la ville de Coulommiers pour les familles les plus modeste ou en difficulté. Bien entendu, votre choix reflète davantage à votre appartenance politique.

M. RIESTER : Très bien. D'autres remarques ? Merci.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 6 abstentions (Mme RABEY, MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, M. TREGOAT), 1 contre (Mme SABATÉ),

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- approuve la proposition du Maire d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2011 de 38 000 € à l'UCIE (l'association de l'Union des Commerçants Industriels et Entrepreneurs) ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

Question n° 37

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2011

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de procéder à des ajustements pour prendre en compte les éléments budgétaires intervenus depuis le vote du budget primitif du service de l'eau

En Fonctionnement la DM s'équilibre à 28 120 euros en dépenses et en recettes. Elle comprend un complément de 28 120 euros en recettes et une inscription de 19 200 euros pour les honoraires de la délégation de service public.

En Investissement la DM s'équilibre à - 164 825,14 euros en dépenses et en recettes. Une inscription pour la mise en place de piézomètres à hauteur de 36 280 euros. Les crédits affectés aux travaux d'étanchéité des bassins de stockage et de réseaux d'adduction d'eau potable pour la rue Léon Lahitte et Cour Saint-Marc sont dé-budgétés. Ces travaux seront décalés en 2012.

La décision modificative n°2 porte les prévisions d'autofinancement à 166 880 euros et il n'est plus nécessaire de recourir à l'emprunt.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (Mmes RABEY, SABATÉ, MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES , CANALE, M. TREGOAT),

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°2 suivant le tableau annexé à la délibération.

Question n° 38

DECISION MODIFICATIVE N° 4 BUDGET VILLE 2011

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de procéder à des ajustements pour prendre en compte les éléments budgétaires intervenus depuis le vote de la troisième décision modificative.

En Fonctionnement la DM s'équilibre à - 94 953 euros en dépenses et en recettes.

En investissement la DM s'équilibre à - 1 358 925 euros en dépenses et en recettes.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le détail des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement est annexé à la présente note de présentation. Les points principaux à retenir sont toutefois les suivants :

Recettes de fonctionnement

F N G I R (Fonds National de garantie individuelle des ressources) : 27 115 euros

Dotation de compensation de la réforme de la TP : - 128 918 euros

Il est à noter que les recettes fiscales sont à réajuster suite à la réforme de la taxe professionnelle

M. FOURNIER : Il faut tout à fait relativiser ces valeurs que nous avons inscrites au budget. Donc effectivement aujourd'hui, on enregistre des différences, sachant qu'on avait un manque de lisibilité sur la répartition. Mais il faut savoir que les recettes fiscales liées à la compensation de la taxe professionnelle seront excédentes relativement à ce que nous avons pronostiqué au budget primitif. Particulièrement dans l'attente de la taxe com qui nous a pas encore été notifiée, mais pour laquelle nous avons des informations encourageantes.

Dépenses de fonctionnement

Subvention à l'UCIE : 38 000 euros

Autofinancement : -152 453 euros.

Recettes d'investissement

Autofinancement : -152 453 euros.

Emprunt : -873 077 euros.

Produits des cessions d'immobilisations : - 359 375 euros,

La recette inscrite au budget était toutes taxes alors que les dépenses et recettes concernant la ZAC se gèrent en hors taxes

Produits des cessions d'immobilisations : 20 475 euros

Dépenses d'investissement

Travaux rue de Varennes : -26 000 euros

Travaux place des frênes : -53 390 euros

Servitude de passage des réseaux eaux pluviales : - 55 000

Renforcement des berges du Morin : -100 000 euros

Allées du cimetière : 14 200 euros

Sécurisation des cheminements piétons (rue du Mal de Lattre de Tassigny et rue des Caillets) : 62 000 euros

Travaux de réaménagement des futurs locaux administratifs : -900 000 euros

Parquet de la sucrerie : -100 000 euros

AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour construction nouveau gymnase : -90 000 euros

Kiosque à musique : - 50 235 euros

M. FOURNIER : Le kiosque à musique est désinvestit puisque ce kiosque s'inscrit dans une réfection globale qui est le réaménagement du Parc des Capucins sur une remarque de Madame l'Architecte des Bâtiments de France et dans le cadre du beau projet qu'est la Maison du Fromage et éventuellement la mise en place, me semble-t'il de l'Office du Tourisme dans le Parc des Capucins.

Habillage des conteneurs : - 39 400 euros

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Concernant ces travaux, certains sont inférieurs à l'offre du marché, et d'autres seront décalés d'un an.

La décision modificative n°4 porte les prévisions d'autofinancement à 724 941,69 euros et les prévisions d'emprunt à 478 999,51 euros.

M. RIESTER : Merci M. FOURNIER. J'ajoute, avant de laisser la parole à celles et ceux qui souhaiteraient la prendre que je serais notamment très attentif à cet investissement d'aménagement des trottoirs sur un côté de la rue des Caillets et de l'Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny. C'est une demande du Président de la PEEP, demande tout à fait légitime et justifiée et donc je suis très satisfait que nous puissions avoir trouvé une solution adaptée, c'est-à-dire de sanctuarisé un côté pour vraiment laisser la possibilité aux piétons de pouvoir en toute sécurité emprunter ce trottoir, alors que bien souvent ils étaient obligés d'aller sur la route parce qu'il y avait des voitures stationnées. En même temps, il faut être compréhensif aussi pour les riverains qui ont du mal à stationner dans ces deux rues. Le temps qu'on puisse avoir une réflexion globale sur la circulation sur tout le quartier des Templiers et que les aménagements conséquents soient réalisés, il paraissait vraiment opportun de sanctuariser, veiller à ce que tout soit bien éclairé, à ce que l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite soit peaufinée et nous aurons dans les jours qui viennent une réunion de concertation avec les riverains mercredi prochain et ensuite on lance les travaux dans la foulée pour que très vite ils puissent être réalisés.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (Mmes RABEY, SABATÉ, MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, M. TREGOAT),

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°4 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Question n° 39

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET VILLE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Le budget primitif de l'exercice 2012 sera voté en février 2012. Il est toutefois impératif de pouvoir engager un certain nombre de dépenses avant ce vote pour permettre aux services municipaux de remplir leurs missions. Il est donc demandé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser le Maire, et les adjoints dans le cadre de leur délégation, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de la ville de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il est précisé que les crédits engagés seront inscrits au budget lors de son adoption.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (Mmes RABEY, SABATÉ, MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, M. TREGOAT),

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012, dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'exercice 2011, selon la répartition suivante :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Article 202 – Frais d'élaboration des documents d'urbanisme : 5 751 euros

Article 205 – Licences et logiciels : 11 459 euros

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

Article 2042 – Subventions d'équipement aux personnes de droit privé : 20 587 euros

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2111 – Terrains nus : 40 700 euros

Article 2112 – Terrains de voirie : 100 euros

Article 2128 – Autres agencements et aménagements de terrains : 34 956 euros

Article 21312 – Bâtiments scolaires : 12 310 euros

Article 21318 – Constructions autres bâtiments publics : 11 463 euros

Article 2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions : 31 280 euros

Article 2151 – Réseaux de voirie : 248 402 euros

Article 2152 – Installations de voirie : 6 000 euros

Article 21534 – Réseaux d'électrification : 26 298 euros

Article 21568 – Matériel et outillage d'incendie autre que roulant : 1 476 euros

Article 21578 – Autre matériel et outillage de voirie : 48 019 euros

Article 2158 – Autres installations, matériel et outillage technique : 28 286 euros

Article 2161 – Oeuvres et objets d'arts : 2 325 euros

Article 2162 – Fonds anciens des bibliothèques et des musées : 100 euros

Article 2182 – Matériel de transport : 27 850 euros

Article 2183 – Matériel de bureau et d'informatique : 22 201 euros

Article 2184 - Mobilier : 10 304 euros

Article 2188 – Autres immobilisations corporelles : 41 406 euros

Chapitre 23 – immobilisations en cours (hors opérations gérées en autorisation de programme)

Article 2312 – Terrains : 113 euros

Article 2313 – Constructions Travaux de bâtiments : 363 276 euros

Article 2315 – Installations, matériel et outillage techniques : 897 458 euros

- Précise que les dépenses engagées à ce titre seront inscrites au budget primitif 2012.

Question n° 40

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2012 DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les budgets primitifs 2012 des services de l'eau et de l'assainissement seront votés en février 2012. Il est toutefois impératif de pouvoir engager un certain nombre de dépenses avant ce vote pour permettre à ces services de remplir leurs missions. Il est donc demandé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets annexes de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il est précisé que les crédits engagés seront inscrits aux budgets correspondants lors de leur adoption.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (Mmes RABEY, SABATÉ, MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, M. TREGOAT),

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2012 des services eau et assainissement, dans la limite du quart des dépenses inscrites aux budgets correspondants de l'exercice 2011, selon la répartition suivante :

Budget eau

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles

Article 2031 – Frais d'études : 7 544 euros

Chapitre 21 – immobilisations corporelles

Article 21531 – Réseaux d'adduction d'eau : 10 293 euros

Article 2154 – Matériel industriel : 473 euros

Chapitre 23 – immobilisations en cours (travaux)

Article 2315 – Travaux sur les réseaux : 73 588 euros

Budget assainissement

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles

Article 2031 – Frais d'études : 5 000 euros

Article 2033 – Frais d'insertion : 1 250 euros

Chapitre 21 – immobilisations corporelles

Article 21532 – Réseaux d'assainissement : 26 673 euros

Article 2154 – Matériel industriel : 12 500 euros

Chapitre 23 – immobilisations en cours (travaux)

Article 2315 – Travaux sur les réseaux : 859 597 euros

- Précise que les dépenses engagées à ce titre seront inscrites aux budgets primitifs 2012 des services de l'eau et de l'assainissement.

Question n° 41

DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

- N° 11/196 en date du 15 septembre 2011 : acceptation d'un remboursement d'assurance émanant de Paris Nord Assurances Services, sis 15 rue du Fg Poissonnière 75009 PARIS SA suite à un sinistre dégât des eaux au Théâtre. La recette s'élève à 1 819,96 € est imputée au compte 7788/313.
- N° 11/197 en date du 15 septembre 2011 : acceptation d'un remboursement émanant de M. BEAUMET Anthony pour le remboursement d'un dégât causé sur le portail de la Sucrerie. La recette s'élève à 45,72 € est imputée au compte 7788/314.
- N° 11/200 en date du 19 septembre 2011 : cession d'un tracteur JOHN DEERE 755 (année 1996) immatriculé 109 BGY 77 à M. ROULEAU Gérard pour un montant de 400 €. La recette est imputée au compte 7788/823.
- N° 11/199 en date du 19 septembre 2011 : cession de deux tondeuses SNAPPER n° de série 2000244648 et n° de série 2000244826 (année 2006) à Mme MOREAU Catherine pour un montant de 25 € l'unité. La recette est imputée au compte 7788/823.
- N° 11/201 en date du 19 septembre 2011 : cession d'une tondeuses AS MOTOR n° de série 13001101332 (année 2001) à M. BESNARD pour un montant de 25 €. La recette est imputée au compte 7788/823.
- N° 11/202 en date du 20 septembre 2011 : acceptation d'une somme de 390,28 € émanant de la SMACL Assurances, sis 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT CEDEX 09 pour un remboursement de la vitre arrière du véhicule immatriculé 697 BZT 77. La recette est imputée au compte 020 7788.
- N° 11/242 en date du 27 octobre 2011 : acceptation d'une somme de 1 182,13 € émanant de la Société AUBINE, sise 26 avenue des Champs Pierreux 92000 NANTERRE pour le remboursement des dégâts causés sur la chaussée, le 22 septembre 2011. La recette est imputée au compte 7788 822.
- N° 11/248 en date du 15 novembre 2011 – Revalorisation du montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. La recette correspondante pour 2011 s'élève à 4 998,17 euros.

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations.

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte - rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

DATE	OBJET	TITULAIRE	MONTANT H.T
29/09/2011	MAPA : maîtrise d'œuvre pour la démolition de l'ancienne station d'épuration	GROUPEMENT COTEBA/CERAMO	36 000,00 €
29/09/2011	MAPA : réfection des allées du cimetière	WIAME	61 389,40€
07/10/2011	MAPA : Réfection des allées de la Commanderie	WIAME VRD	118 695,70 €
10/10/2011	MAPA : Réaménagement rue Léon Lahitte et rue Intérieure	WIAME VRD	330 425,00 €
12/10/2011	AVENANT N° 1 : contrôle technique maison des sports	VERITAS	1 000 €
12/10/2011	MAPA : création voie d'accès maison des sports	COLAS	169 835,81 €
20/10/2011	MAPA : traversées piétonnes	PARISIGN	17 720,55 €
09/11/2011	Contrat d'entretien des châteaux Eglise Saint-Denis	CARON	2 660 €/an
10/11/2011	MAPA : réalisation de 5 piézomètres de contrôle	MG FORAGE	30 326,30 €
14/11/2011	MAPA : remplacement de la toile bulle de tennis au parc des sports	2ci CASPAR CONFECTION INDUSTRIE	62 192 €
15/11/2011	Contrat contrôle technique bâtiment administratif	BUREAU VERITAS	7 390 €

INFORMATIONS

Désignation d'un conseiller Municipal délégué

M. RIESTER : Je voudrais vous signaler que j'ai pris la décision de nommer Mme DESMONTIER, comme conseillère municipale déléguée aux aînés. Forte de son expérience au service du Centre Communal d'action sociale et puis au service des autres en général et étant donné la nécessité, même si nous faisons déjà beaucoup pour les aînés d'aller encore plus loin et surtout d'avoir systématiquement quelqu'un qui veille aux problématiques des aînés à Coulommiers et de nous proposer systématiquement des adaptations ou des services qui peuvent rendre la vie plus facile à nos aînés sur Coulommiers. J'ai pensé que Mme DESMONTIER était vraiment la personne faite pour cette responsabilité là. Elle l'a accepté et donc, je voulais en informer le Conseil Municipal.

Réunion en urgence du Conseil Municipal le 5 décembre 2011

M. RIESTER : Nous aurons la nécessité de nous retrouver lundi prochain en Conseil Municipal pour nous donner l'autorisation de signer l'acquisition d'une partie de l'emprise foncière de

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Brodard Graphique. Nous aurons l'occasion à ce moment là de vous présenter en détail ce qui semble être bien parti aujourd'hui. C'est-à-dire l'acquisition à plusieurs partenaires de cet ensemble Brodard Graphique, une partie pour de l'investissement industriel. C'est-à-dire qu'il y aurait trois entreprises qui viendraient investir à Coulommiers pour s'implanter et développer leur activité. Toutes des entreprises dans l'automatisme et la robotique. Nous aurons l'occasion la semaine prochaine d'aller plus loin dans les détails et de citer ces entreprises. Aujourd'hui, nous n'avons pas la certitude que l'opération soit retenue par la liquidation. On aura davantage de garanties la semaine prochaine et l'autre partie en gros sur 60 % du terrain et la moitié des locaux serait rachetée par la ville de Coulommiers et permettrait non seulement de desservir les terrains qui sont actuellement enclavés entre le M. BRICOLAGE, la voie ferrée et l'Avenue de Strasbourg, mais aussi de nous donner la possibilité de faire de la réserve foncière pour l'avenir et éventuellement même utiliser une partie des locaux restants pour des éventuels services publics. Nous aurons l'occasion de vous présenter vraiment en détail le projet à la fois dans le petit document qui vous sera envoyé en tout début de semaine et bien évidemment en Conseil Municipal nous vous expliquerons en détail ce que nous imaginons pour ce projet global qui permettra l'installation de 120 à 130 emplois sur le site industriel et puis une réserve foncière pour la ville permettant soit de les revendre demain à des entreprises industrielles qui souhaiteraient s'implanter en complément sur ce foncier là, soit les utiliser à des fins de services publics. J'aurai évidemment l'occasion de vous expliquer ça en détail, lors du prochain conseil municipal du lundi 5 décembre.

Voilà les points que je voulais évoquer avec vous. Maintenant je vous laisse la parole pour les questions diverses.

Question n° 42

QUESTIONS DIVERSES

Délibérations portant sur les tarifs

M. TREGOAT : Donc je dirais que j'en ai deux. Une globale et une pertinente.

Comme nous étions sur le budget, il est intéressant, comme nous avons des salles à Coulommiers, depuis le début de la mandature, j'ai cherché, mais nous n'avons jamais statué sur le prix de la location des salles. Que ça soit sur le Théâtre, sur les salles polyvalentes, etc... Pour qui ? Pourquoi ? C'est déjà une question qui est globale ainsi que sur les espaces cinéraires, comme sur les caveaux, ainsi que sur les locations de places de forains, ainsi que sur les places du marché. Voilà déjà ma première question.

M. RIESTER : Il y a évidemment toute une tarification qui existe. Simplement comme elle préexistait à cette nouvelle équipe et donc à votre élection, on les a ajusté pour certains, mais la plupart des tarifs préexistaient. Donc on ne manquera pas de vous transmettre l'intégralité des tarifs pour la location des salles.

M. TRÉGOAT : Et pour les forains.

M. RIESTER : Pareil, idem. Ils ont été revisités.

M. TREGOAT : Ah bon ?

M. RIESTER : Mais vous étiez peut être absent, comme il y a quelques absences et je comprends bien.

M. TRÉGOAT : Je vous remercie de votre attitude de ce côté-là.

Déchets nucléaires

M. TRÉGOAT : Ma deuxième question, je dirais que c'est un vœu, je connais votre position là-dessus, mais en tant que représentant d'Europe Ecologie, Les Verts et là je vais vous sensibiliser vous savez très bien, en plus nous y sommes en plein ce week-end, et qu'il y a eu encore un train de déchets nucléaires radio actifs....

... ce n'est pas la peine de souffler

M. RIESTER : Allez-y ne vous laissez pas perturber.

M. TRÉGOAT : Parce que je peux enlever mes lunettes aussi.

M. RIESTER : Oh là, pas de menace.

M. TRÉGOAT : Le mercredi 12 octobre dernier, un train en provenance de la centrale nucléaire de BORSSEELE au Pays Bas chargé de déchets hautement radio actifs a transité par des villes en Seine et Marne. Il s'agit du deuxième convoi d'une série de 10 qui devraient traverser la France d'ici la fin 2013. Celui-ci ce week-end est arrivé en Allemagne. Les réactions ont dépassé le cadre des écologistes et nous saluons les Maires et les autres élus qui ont protesté fermement lorsqu'ils ont eu la connaissance de ce passage. Comme pour le gaz et l'huile de schiste, les autorités Françaises ont agi en maintenant les élus et la population dans l'ignorance la plus totale. Ministères et Préfectures ne fournissent aucune information sur le type de transport et taisent leur dangerosité. Il est inadmissible que les élus locaux n'est pas été informés du passage de ce convoi pour pouvoir réagir en cas de problème. Il est surtout inadmissible de faire stationner une nuit complète ce convoi dans des zones fortement urbanisées. Que ce serait-il passé en cas d'accident ? La catastrophe du Fukushima qui a échappé à tout contrôle a rappelé au monde la réalité du risque nucléaire et doit nous interroger sur les fondements de nos politiques énergétiques et climatiques. La problématique des déchets nucléaires tient en un seul chiffre 4 000. C'est le nombre des générations qui devront supporter la gestion de nos déchets produits en 50 ans. Or, des scénarios de sortie du nucléaire existent et des alternatives énergétiques sont possibles.

Exemples : la sobriété et l'efficacité, amplification des aides pour isoler les logements et utilisation des énergies renouvelables (solaires par exemple). Le choix d'investissement d'avenir dans les énergies renouvelables est dans l'amélioration de la sécurité de l'énergie nucléaire. La relocalisation et la déconcentration de la production énergétique de manière analogue à ce qui doit être fait pour les circuits économiques. C'est pourquoi élus d'Europe Ecologies Les Verts de Coulommiers à l'écoute des citoyens qui se sont exprimé en particulier lors des élections (deuxième famille politique) et considérant qu'il est de mon devoir de faire prendre toutes les dispositions nécessaires pour améliorer et garantir la sécurité de nos administrés face aux risques nucléaires, je sou mets à l'approbation du Conseil municipal le vœu suivant :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Demande la promotion dans nos politiques municipales de tous les dispositifs de transition énergétique permettant de préparer une sortie progressive du nucléaire et en particulier l'amplification des programmes d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables qui de plus en plus sont fortement créateurs d'emplois.

Affirme son soutien aux initiatives des O.N.G. indépendantes pour l'information du public sur le risque nucléaire ;

Demande que les convois de déchets nucléaires évitent de circuler sur nos territoires fortement urbanisés et que les élus soit informés de leur passage ;

Demande que cette énergie ne soit plus livrée aux intérêts privés et à la spéculation financière et qu'elle retourne intégralement sous une gestion publique pour que la sécurité reste toujours la priorité absolue.

Merci.

M. RIESTER : Très bien M. TRÉGOAT. Moi, j'ai deux remarques. Il faut que vous voyez entre vous c'est-à-dire entre socialistes et Verts sur cette question là. Deuxièmement, pas de politique politicienne au Conseil Municipal de Coulommiers, surtout quand cette question du nucléaire a fait l'objet de marchandage électoral au plus haut niveau du parti Socialiste et des Verts. Je crois qu'il ne faut pas rentrer plus en avant dans le détail. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. TRÉGOAT : Ce n'est pas politique, on parle de déchets nucléaires.

FORMATION PROFESSIONNELLE

M. THIERRY : Une question qui intéressera nos fonctionnaires territoriaux de Coulommiers et des instances intercommunales auxquelles nous adhérons :

Sur initiative du sénateur Jean Arthuis, l'article 38 de la loi n°2011-900 du 29 juillet 2011 des finances rectificatives pour 2011 a décidé la réduction de 1 % à 0,9 % du taux plafond de la cotisation due au Centre National de la Fonction Publique Territoriale – centre de formation de nos fonctionnaires territoriaux - pour 2012 et 2013.

- Notre député, M. Franck RIESTER, ne s'est-il pas positionné en faveur de cet amendement ?

Amputé ainsi de 10 % de ses ressources, le CNFPT doit trouver 33,8 millions d'euros d'ici à la fin de l'année pour se doter d'un budget 2012 en équilibre. En conséquence, le Conseil d'Administration du CNFPT, le 26 octobre 2011, portait sur « la modification du régime de prise en charge des frais de déplacement des stagiaires ». En d'autres termes : à compter du 1er janvier 2012, le CNFPT ne remboursera plus leurs frais de déplacement aux agents territoriaux effectuant un stage.

Ce seront donc les Collectivités Territoriales qui mettront désormais la main à la poche en assurant elles-mêmes le remboursement des frais de déplacement de leurs stagiaires. Quoi de plus justifié en somme si l'on considère qu'elles vont réaliser d'une main des économies en ne versant plus au CNFPT que 0,9% de leur masse salariale au lieu du 1% habituel, mais que, de l'autre main, elles rembourseront en direct les frais de transports des agents qu'elles enverront en formation.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La loi stipule que la formation professionnelle est un droit. Le CNFPT maintient une offre de formation de qualité et adaptée à tous les agents territoriaux. Notre commune, comme les autres collectivités, ne peut s'exonérer du coût de formation de ses agents si nous voulons maintenir pour nos administrés un service public de proximité performant.

Les Administrateurs du CNFPT représentant les employeurs territoriaux ont voté à l'unanimité la décision prise par le Conseil d'Administration. Or, cette décision était plus difficile pour certains que pour d'autres... particulièrement pour ceux appartenant à la Majorité Présidentielle grâce à qui la baisse du 1% dédié au CNFPT avait finalement été adoptée à l'Assemblée Nationale. Preuve que la cause est juste !

En France, plus de 4000 conseils municipaux ont déjà voté le vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

Nous vous demandons, élus de la majorité municipale de Coulommiers, de faire voter un Vœu en faveur de la restauration du 1% au CNFPT.

CINEMA

M. THIERRY : Lors du dernier conseil du 26 septembre, à la suite de votre annulation de l'inauguration des nouvelles salles de projection de Coulommiers - alors que vous attendiez le ministre de la Culture - vous nous avez fait part de votre état d'âme sur votre relation avec le gestionnaire de l'établissement cinématographique.

Comme nous vous l'avons déjà dit, il est surprenant de constater que ce soit seulement au moment de l'inauguration que vous souleviez tant de problèmes alors que depuis des mois vous portiez le projet de construction, en négociation directe avec l'actuel exploitant. Nous nous souvenons de votre optimisme affiché surtout à travers la presse.

Plutôt qu'une gestion publique, vous avez choisi une gestion privée du complexe. Vous ne devriez donc vous en prendre qu'à vous-même.

Depuis septembre dernier, mes collègues et moi sommes allés au cinéma et les occasions furent bonnes pour vérifier ce que vous nous en avez dit et même de regarder plus avant.

- Concernant l'inauguration, après consultation du gérant, celui-ci nous a dit clairement - et l'on s'en souvient - que le carton d'invitation l'ignorait totalement. Il semble qu'il ait voulu, comme vous, profiter de l'évènement pour faire connaître le nouvel établissement de Coulommiers à sa profession mais vous lui avez refusé cet avantage. On peut comprendre alors qu'en l'ignorant, la relation commerciale entre vous se soit tendue.

Pour votre information, lors de l'inauguration du cinéma de Provins, le gérant était mentionné sur les cartons d'invitation et la parole lui fut même accordée lors de la cérémonie. Je peux dire qu'au lieu de pointer du doigt comme vous l'avez fait le gestionnaire, vous devriez peut-être vous demander si vous avez eu la meilleure approche avec lui. Comme le souligne M. Guy Drut dans son dernier livre, vous avez certainement encore des qualités humaines à acquérir.

- Vous nous avez dit que la place de cinéma à 10,80 € était plus chère qu'au « Gaumont Disney ». Si nous pouvons croire qu'une place à ce prix puisse représenter une vraie somme pour certains; nous devons comparer ce qui est comparable. Après renseignement pris, la place « Prestige » est à 12,80 € au Gaumont en comparaison de celle, la plus élevée, que vous nous annonciez pour Coulommiers. Si vous l'aviez voulu, vous pouviez aussi préciser que le nouveau cinéma a différents tarifs. Avec un abonnement, non nominatif de 10 unités, la place est alors à 7,80 € - pour les enfants, l'entrée est à 7,90 €. Les places à destination des Comités d'Etablissements sont vendues par le gestionnaire à 7,50 €. Selon lui, le prix moyen d'une place

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

à Coulommiers est au niveau de celui pratiqué nationalement. Donc, sous l'effet de votre mécontentement, vous n'aviez retenu que ce qui pouvait vous arranger dans votre argumentaire.

- Comme vous vous en souvenez, les études pour la construction du cinéma prenaient comme hypothèse qu'un briard allant au cinéma 1/2 fois par an pouvait doubler cette fréquentation grâce au nouvel équipement. C'est à dire que dans cette hypothèse, il dépenserait 10,80 € par an pour aller voir un film. C'est-à-dire environ l'équivalent de 2 paquets de cigarettes pour aller chaque année au cinéma. Comme le disait Albert Einstein « tout est relatif », M. Riester.

- Nous trouvons inadmissible que l'exploitant ait refusé de participer à l'opération « Collège au cinéma » tel que vous l'avez affirmé. Bien entendu, encore une fois, vous nous avez donné une information partielle sans apporter la véritable explication. L'exploitant qui connaît mieux que nous son matériel nous a fait savoir que pour des raisons techniques - puisque le nouveau cinéma utilise un système numérique alors que les collèges sont encore en 35 millimètres – il n'a pas pu satisfaire l'opération.

- Vous avez déploré que le cinéma ne soit pas ouvert le lundi, jeudi et dimanche soir. Bien entendu, tous les commerçants - puisqu'il s'agit d'un exploitant privé - ne sont pas ouverts 24 h/24. Encore une fois, après renseignements pris, les salles fonctionnent avec des cycles mesurés : le mois de septembre étant celui où les entrées sont les plus faibles, tout comme la fréquentation du jeudi soir. En revanche, l'exploitant dit ouvrir chaque soir de vacances scolaires, et la veille d'un jour férié quel que soit le jour de la semaine.

- A discuter avec lui, le gérant semble avoir pris la mesure du contrat qui le lie à son bailleur et mesure les charges d'exploitation importantes qui sont les siennes. Ses loyers, à la collectivité, étant liés à son résultat, notre intérêt est aussi que le nouvel équipement puisse fonctionner correctement et avec une bonne fréquentation.

Lors de ma présence dans la grande salle de spectacle, ce que j'ai remarqué et entendu des spectateurs présents, c'est qu'ils n'étaient pas contents de la climatisation qui souffle un air trop froid. Et pour cela, on ne peut pas tenir l'exploitant pour responsable car il s'agit visiblement de la conception du bâtiment.

- Ce que vous n'avez pas dit, M. Riester, lors de votre courroux de septembre dernier mais peut-être était-ce trop tôt pour que vous le sachiez, c'est que la fréquentation du nouveau cinéma est en baisse - au regard de l'ancien établissement - pour une tranche de la population. L'exploitant a effectivement remarqué que les personnes âgées ne se rendent plus au cinéma comme avant. On pouvait s'en douter et nous vous l'avons fait remarquer - car effectivement, lorsqu'on n'a pas de voiture ou que l'on ne l'utilise plus, se rendre au bout de la rue Marcel Clavier est moins aisé que d'être en Centre-ville.

- Nous avons remarqué que l'espace extérieur du cinéma souffre d'un manque d'éclairage et vous n'êtes pas sans savoir que la sécurité que vous évoquez si souvent – surtout pour nous faire admettre qu'il faille une quarantaine de caméras pour cette ville – est un sujet essentiel pour nos anciens.

Une intervention des pompiers a déjà eu lieu pour une personne ayant chuté. Les samedis et dimanches en soirée, l'absence d'éclairage sur le parking côté piscine n'est pas assuré.

En cas d'accident grave comme une fracture - suivie d'une plainte - qui serait alors responsable ?

Ne serait-il pas possible d'assurer un éclairage complet des parkings- au moins jusqu'à la dernière sortie des spectacles ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : D'abord concernant le CNFPT les stagiaires, ici à la ville de Coulommiers bénéficient d'un véhicule ou sont remboursés de leurs frais, donc ils ne sont pas du tout concernés par ce que vous avez dit et deuxièmement, il faut ouvrir les yeux sur la réalité du monde, ouvrir les yeux sur la réalité des finances publiques et heureusement que le Gouvernement prend une décision importante qui s'impose pour faire en sorte de réduire le déficit public et de garantir l'indépendance budgétaire et financière de notre pays.

Concernant le cinéma, je n'avais pas imaginé qu'un jour je puisse être confronté à une réaction aussi incroyable, pour être gentil, de l'exploitant du cinéma lors de l'inauguration qui nous a demandé un prix de location du cinéma pour nous permettre de faire l'inauguration du Cinéma.

Apparemment ce serait une des raisons qui l'aurait obligé à ce qu'on ait un prix de location ce serait que son nom ne soit pas mentionné sur l'invitation. Quel égo, quel égo ! D'autre part, tous les professionnels du cinéma de France et de Navarre, les représentants des fédérations du Cinéma ont tous été invités et ont tous été choqués par l'attitude de l'exploitant du cinéma de Coulommiers. Il était hors de question que la collectivité paye pour l'inauguration d'un équipement qu'elle a elle-même financé.

Troisièmement, concernant l'exploitation du cinéma, dont l'entière responsabilité est celle de l'exploitant. Pourquoi ? Parce que nous sommes dans un secteur, la cinématographie, qui est un secteur protégé. C'est-à-dire qu'il y a un monopole pour les exploitants sur le territoire. Donc si nous voulions bénéficier de subventions, du Département, de la Région, de l'Etat pour pouvoir disposer sur le bassin de vie de Coulommiers d'un équipement cinématographique moderne, numérique avec l'accessibilité pour les handicapés, avec tout le conforme nécessaire pour accueillir des publics dans un cinéma au XXIème siècle, nous étions contraints de travailler avec l'exploitant de Coulommiers. Donc, dès l'origine nous avons vu qu'il avait parfois un comportement étrange. Mais entre se retrouver en 2015 avec une fermeture du cinéma et l'absence de financements pour construire un nouveau cinéma sur le bassin puisque l'exploitant n'aurait pas eu les moyens et la possibilité technique d'investir pour garantir l'accessibilité handicapés aux clients de son cinéma à partir de 2015. Nous avons préféré saisir cette belle opportunité que nous offraient la Région, le Département et l'Etat, de construire un beau cinéma en tout cas un cinéma répondant à toutes les normes et à tous les besoins, encore une fois, d'un cinéma au XXIème siècle et répondant notamment aux normes en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. C'est la raison pour laquelle, nous avons mis en place, comme à Provins, un dispositif de bail commercial avec l'exploitant puisque nous ne pouvions pas procéder à une délégation de service publique, comme nous l'avions fait avec la piscine étant donné que l'exploitant est protégé par son statut. Nous ne pouvions pas faire un appel à concurrence puisqu'il n'y aurait eu que l'exploitant local qui aurait pu répondre à cet appel d'offres. Donc nous sommes allés sur un dispositif de bail commercial et je n'aurais absolument pas imaginé que quelqu'un qui bénéficie d'un tel équipement avec une franchise de loyer de deux ans et un loyer progressif en fonction de l'évolution du chiffre d'affaire. Il nous impose un loyer pour faire l'inauguration.

D'autre part, puisque je vois que vous soutenez l'attitude de l'exploitant, que moi, à titre personnel, je dénonce. J'estime en effet que les prix sont exorbitants pour un cinéma à Coulommiers et toutes les personnes qui vont au cinéma à Coulommiers. Toutes les personnes qui vont au cinéma de Coulommiers partagent cet avis. Parce que obliger les gens à prendre 10 entrées de cinéma pour pouvoir bénéficier de réduction c'est scandaleux, alors que des jeunes et des personnes âgées pourraient bénéficier de réduction, comme ils en bénéficient dans tous les grands cinémas Parisiens, ou à Marne-la-Vallée. De fouiller les gens à l'entrée, c'est interdit

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

par la Loi. Il y a des plaintes qui sont déposées actuellement et j'espère bien que la justice se saisira de ces comportements illégaux. Troisièmement, faire attendre les gens dehors alors qu'il y a beaucoup de place à l'intérieur, l'hiver pour prendre les tickets de cinéma, c'est une honte. Il devrait avoir honte M. l'exploitant.

Je vois que vous soutenez cette attitude, moi je la dénonce. Quant au chauffage, ce n'est pas une question de dispositif, c'est une question de température. M. l'exploitant du cinéma, M. KLISARIC ne souhaite pas chauffer suffisamment le cinéma de Coulommiers ce qui est encore une fois une honte pour faire des économies de bout de chandelles alors qu'il ne paie aucun loyer pendant deux ans. C'est une honte que des habitants du territoire soient obligés de venir avec une couverture pour pouvoir regarder un film sans avoir froid. Je vois que vous cautionnez cette attitude, je la dénonce. Le fait que ce cinéma qui est un superbe équipement ne soit pas nettoyé comme il devrait est inacceptable. Je vois que vous cautionnez cette attitude, je la dénonce.

L'opération Collège/cinéma a été arrêtée par l'exploitant du cinéma avant même que le nouveau cinéma soit livré. Ce n'est pas une question de dispositif technique, c'est une question de volonté. Vous cautionnez cette attitude, je la dénonce.

Concernant les personnes âgées, vous prétendez qu'il y a une baisse de l'activité du cinéma. Mais comment pourrait-il en être autrement vu l'attitude anti-commerciale de M. KLISARIC. C'est normal que les gens fuient le cinéma. Je le regrette, mais c'est normal qu'ils fuient à partir du moment où on a une attitude aussi peu commerciale.

Quant aux personnes âgées, franchement, justement on a permis d'avoir un cinéma avec toute l'accessibilité pour les personnes qui ont le plus de difficultés à se mouvoir pour justement ne plus avoir à monter des marches, comme c'était le cas au cinéma LE CLUB. C'est justement pour ça, qu'aujourd'hui avec un cinéma comme celui-là, avec une accessibilité pour les personnes handicapées que cela permet aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées qui sont dans des dispositions de mobilités difficiles de pouvoir aller plus facilement au cinéma.

Quant à la proximité, vous me refaites le coup du centre ville. Personne ne pense que tout ça n'est pas en centre ville. Ce n'est pas en hyper centre, mais c'est en centre ville. Que M. KLISARIC fasse davantage de programmes « Art et Essai » qui intéressent les personnes âgées et qu'il ait une politique commerciale bien plus en adéquation avec ce qu'on attend aujourd'hui d'un exploitant de cinéma. Il verra que son chiffre d'affaires, comme à Provins sera en pleine explosion. A Provins, alors qu'il y a un potentiel bien moins important qu'à Coulommiers, son chiffre d'affaires a triplé. Tout simplement parce qu'il fait du commerce. Tout simplement parce qu'il respecte ses clients, tout simplement parce qu'il fait des prix cohérents et adaptés à l'emplacement géographique du cinéma. Ce que ne fait absolument pas M. KLISARIC. Donc, vous cautionnez cette attitude, je la dénonce.

Enfin pour l'éclairage, c'est une remarque effectivement que nous nous sommes faite et nous sommes en train de modifier l'éclairage pour que ce ne soit plus lié à l'ouverture de la piscine, mais lié à l'éclairage public, comme il se doit et les modifications techniques seront faites très prochainement.

M. THIERRY : Juste un mot. Vous vous emportez M. le Maire. Ce n'est pas très bien.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Allez-y

M. THIERRY : Nous avons rencontré le gestionnaire parce qu'il nous a semblé et vous nous l'avez démontré, que vous nous racontez quand même pas mal de blagues et nous ne soutenons pas le gestionnaire...

M. RIESTER : Si c'est ce que vous faites.

M. THIERRY : Nous sommes favorables à une gestion publique M. le Maire, pas à une gestion privée.

M. RIESTER : Le Département, la Région, l'Etat, tous les élus du territoire se sont mis d'accord sur ce modèle là puisqu'il n'y avait pas d'autre modèle possible. Donc vous, vous voudriez, peut être, inventer un autre modèle mais il n'y en a pas. Donc je vois que vous cautionnez l'attitude de l'exploitant, moi je la dénonce.

M. THIERRY : Nous ne cautionnons personne. Dénoncez si vous voulez. Nous ne cautionnons pas. Il a un contrat. Vous faites respecter le contrat, ça c'est votre droit. Simplement, si le cinéma fonctionne ce sera des recettes pour la collectivité.

M. RIESTER : Oui bien sûr, mais il faut que l'exploitant change d'attitude. Son attitude je la dénonce, vous vous la cautionnez.

M. THIERRY : Non c'est peut être vous qui devez changer d'attitude.

M. RIESTER : Allez, on passe à la remarque suivante.

Mme CANALE : Vous dites je ne comprends pas que l'exploitant ait annulé l'inauguration parce qu'il s'est senti vexé...

M. RIESTER : Non, c'est moi qui ai annulé l'inauguration.

Mme CANALE : Enfin, vous ne comprenez pas son attitude. Lorsqu'on investit 500 000 € dans un projet. 500 000 € ont été investis par l'exploitant. Quand on investit 500 000 € dans un projet...

M. RIESTER : Avec des subventions du CNC

Mme CANALE : Non, non

M. RIESTER : Si, si bien évidemment, des subventions du CNC.

Mme CANALE : Quand on investit une telle somme, je pense qu'on est en droit de voir effectivement sur un carton d'invitation, son nom et je peux comprendre qu'il ait été blessé. M. RIESTER vous affirmez un certain nombre de choses..

M. RIESTER : Qui sont la stricte vérité.

Mme CANALE : Non.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Si.

Mme CANALE : Ecoutez M. RIESTER, lors des quinze derniers jours, je suis allée trois fois au cinéma. Dans le cadre privé et dans le cadre professionnel. Je n'ai jamais payé le prix fort pour mes places.

M. RIESTER : Vous avez de la chance, vous avez des avantages qui ne sont pas ceux que la majorité des habitants du territoire bénéficie.

Mme CANALE : Vous dites qu'il fait froid dans le cinéma. Certes j'ai constaté qu'il faisait froid à un moment donné de la séance. En fait, quand vous écoutez un minimum l'exploitant, il vous explique qu'effectivement quand on arrive dans la salle on a une température correcte, 20/21 degrés, je crois et en fait quand il y a beaucoup de monde, il y a du gaz carbonique et donc il y a un renouvellement d'air qui se fait automatiquement

M. RIESTER : Il faut augmenter le chauffage.

Mme CANALE : Ce n'est pas ça le problème, il y a un renouvellement d'air qui se fait. M. RIESTER, je pense qu'il y a beaucoup de choses que vous avancez et ça pose problème parce que parfois, même souvent, c'est un peu exagéré, voire faux.

M. RIESTER : Ce n'est pas ce que pensent les élus du territoire qui unanimement ont dénoncé l'attitude, comme je l'ai fait ce soir, de l'exploitant du cinéma. Alors que vous, vous la cautionnez. C'est comme ça qu'on finit ce conseil municipal, en vous souhaitant bonne nuit et en vous donnant rendez-vous le 5 décembre prochain pour un conseil municipal exceptionnel.

Merci beaucoup.

La séance est levée à 22 h 35.